

Libres penseurs de France

Découvrez nos veilles thématiques

**Infolettre bimensuelle du
15 juin 2023
#8**

La volonté trouve, la liberté choisit. Trouver et choisir, c'est penser, Victor Hugo.

L'ADLPP propose aux esprits libres une infolettre sur la laïcité en France et dans le monde dans les domaines de la culture et de la politique, de l'éducation et de l'enseignement, de la société et du féminisme, de l'humanisme et de la liberté de conscience.

Nous ne prétendons pas couvrir l'ensemble des domaines où la laïcité et la liberté de conscience sont en jeu mais donner un aperçu de ce qui est diffusé.

Les articles collectés ne sont pas tous favorables à la liberté de conscience car les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs et c'est justement pour permettre de mieux comprendre les dangers qui menacent celle-ci que nous mettons à disposition cette veille numérique.

ANTISÉMITISME



Enquête ouverte après des mails racistes et antisémites envoyés à des parlementaires

L'enquête a été ouverte pour apologies publiques de crimes contre l'humanité, crimes de guerre

[Lire la suite](#)



ANTIWOKISME



Les soldats de l'ombre de l'antiwokisme

Enquête sur ces militants de « l'universalisme », souvent universitaires et venus de la gauche, qui veulent éviter que leur combat soit récupéré par l'extrême droite.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article tiré du quotidien, L'Opinion, le 12 juin 2023

"Cependant, après avoir beaucoup dénoncé la « déconstruction » en marche, comment se renouveler et passer à la vitesse supérieure? Tous les jours, ou presque, une statue est taguée, une œuvre caviardée, un colloque annulé. Sous des prétextes fallacieux comme cette conférence sur le prosélytisme des Frères musulmans de l'anthropologue Florence Bergeaud-Blackler que la Sorbonne a ajournée prétextant qu'elle risquait d'exciter les amphes en période d'examen Ces excès donnent du grain à moudre aux antiwokes qui savent à quel point ces « bouffonneries » exaspèrent une majorité de Français. Mais qui craignent aussi que la caisse de résonance médiatique finisse par se lasser. « On ne va pas chaque fois monter un colloque pour s'émouvoir que des ornithologues américains veuillent "décoloniser" les noms d'oiseaux qui sont des références à des personnages liés à l'esclavage ou à la colonisation ou qu'il se crée un herbier queer [qui examinera les intersections entre les problématiques queer et les enjeux environnementaux selon le site Calenda, NDLR] », prévient Pierre-Henri Tavoillot.

(...)

Crédits européens. Au pire, ils ont tiré un trait sur le monde politique qui, lui-même, observe avec lassitude cette partie de pingpong entre wokes et antis. Passé de la société civile à l'action gouvernementale, Jean-Michel Blanquer livre souvent cette analyse: « Le wokisme est devenu tellement caricatural que s'y opposer expose à s'enfermer aussi dans la facilité. C'est le piège. Il faut avoir une alternative à lui opposer: le modèle républicain et laïc. » Pour l'ancienne directrice de Normale Sup, la philosophe Monique Canto-Sperber, « tout n'est pas absurde dans le mouvement woke. La volonté d'être les seuls à pouvoir parler existe aussi chez les antiwokes, chacun visant à installer son hégémonie sur la parole publique ». Pour nombre des vétérans de « la défense des libertés républicaines », le combat doit être mené là où il est né. A l'université. Au près des jeunes générations « désormais biberonnées au wokisme depuis l'école ». Comment inverser la tendance, faire en sorte que les crédits européens ne soient pas distribués en fonction des mots-clés « intersectionnalité », « privilège blanc » ou « racisme systémique »? Là se jouerait vraiment la bataille. Là se trouveraient les marges de manœuvre. « Beaucoup d'étudiants aimeraient nous rejoindre, mais imaginent aussi que, pour faire carrière, mieux vaut être woke », relève Xavier-Laurent Salvador. Dans les facs, pétitions et tribunes dénonçant « toutes les formes de domination » réunissent vite des milliers de signatures quand le camp opposé peine à en aligner quelques dizaines.

Un autre obstacle est à surmonter: la porosité entre les thèses « inclusives » et le monde de l'entreprise où le wokewashing a été mené à marche forcée ces dernières années. Mais, là encore, un frémissement est perceptible, les directions comprenant qu'elles risquent fort d'être perdantes dans cette course à l'échalote des toilettes non-générées ou de l'utilisation du pronom « iel ». C'est à un autre mastodonte que les antiwokes veulent désormais se mesurer: l'Europe. Bruxelles et les crédits pour la recherche. Strasbourg aussi où le Conseil de l'Europe est dans le collimateur de longue date, aggravant son cas en 2021 avec sa campagne de communication sur « la liberté dans le hijab ». L'Observatoire des idéologies identitaires tente d'organiser un colloque dans la capitale belge après l'été. Mais avance en terrain miné."



ATHÉISME



Athéisme : un problème de définition [Vite Fait]

L'#athéisme n'est pas une croyance, mais ça dépend de comment on le définit. Cela permet de le distinguer de l'#agnosticisme, et en plus, vite fait, de rappeler ce que c'est que l'#agnosticisme.

Ce Vite Fait vient compléter celui sur "L'athéisme est une croyance !?"

Avis de Libres penseurs de France, ADLPP :

Avertissement. Lu dans Wikipédia

"En 2014 il est, avec Vled Tapas, l'un des créateurs et le principal auteur de La Tronche en Biais, une chaîne YouTube consacrée à la zététique et plus particulièrement aux biais cognitifs, où il est connu sous les pseudonymes Acermendax et Mendax. Cette chaîne est gérée par l'association ASTEC dont il est salarié. Elle a remporté en 2016 le prix Diderot, décerné par l'Association des musées et centres pour le développement de la culture scientifique, technique et industrielle, qui récompense des actions de diffusion du savoir. Il tient un blog intitulé La Menace Théoriste, également consacré à la zététique."

[Voir la vidéo](#)



ATTEINTE À LA LAÏCITÉ



Atteintes à la laïcité à l'école : le ministère de l'Éducation nationale recense 625 cas en avril, 438 en mai

Plus de 1 000 cas d'atteintes à la laïcité dans des établissements scolaires ont été signalés au ministère de l'Éducation nationale ces deux derniers mois.

[Lire la suite](#)



Atteintes à la laïcité : faut-il exclure les élèves ? Riolo "la seule solution, l'intransigeance"

Le ministère de l'Éducation note une recrudescence des incidents depuis le début du printemps liés à l'abaya, robe longue et ample portée par les musulmanes. Ce vêtement peut être interdit par les chefs d'établissements mais cela n'est pas systématique, contrairement au voile. Pap Ndiaye a réuni les recteurs d'académie pour évoquer le sujet.



Abayas à l'école : « Il va falloir soutenir nos chefs d'établissement »

Le philosophe Pierre-Henri Tavoillot insiste sur la nécessité de contrer ce qu'il appelle une « offensive », au vu de la recrudescence de ces vêtements religieux à l'école.

Sommaire

1. Le Point : Comment expliquer qu'en dépit de la loi de 2004 sur l'interdiction des signes religieux à l'école, les abayas se multiplient dans les établissements scolaires ?

"Force est de constater qu'elles sont un échec... La loi est claire et le ministre aurait dû s'en tenir à ces mots : aucune en abaya ne sera tolérée dans un établissement scolaire. J'ai l'impression que se rejoue la querelle du voile (première polémique ayant trait à ce signe religieux, en 1989, à Creil, NDLR). Il est désolant de voir que l'on n'apprend pas de nos erreurs..."

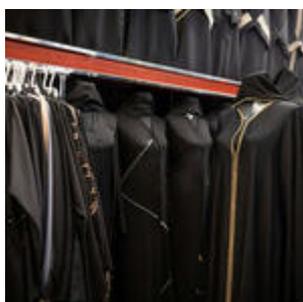
2. Alors que certaines jeunes filles font valoir que l'abaya est un vêtement culturel, Pap Ndiaye répondait le 6 juin dernier qu'elle était « clairement concernée par la circulaire du 9 novembre 2022 », visant à renforcer la laïcité à l'école. Cela sonne-t-il la fin de l'ambiguïté pour les chefs d'établissement ?

"Il était incontestable que l'abaya rentrait sous le coup de la loi. Sorties de leur établissement, nombre de jeunes filles admettent d'ailleurs la porter pour motif religieux. Mais la déclaration de Pap Ndiaye ne signifie pas que le problème soit réglé... En effet, il revient aux chefs d'établissement – comme ce dernier l'a précisé – d'apprécier le caractère religieux d'un vêtement qui attirerait leur attention."

3. Expliquez-nous...

"On retrouve, à travers l'abaya à l'école, tous les ressorts stratégiques du frérisme : l'entrisme (la diffusion), l'orthopraxie (la manifestation de son identité) et la dénonciation de l'islamophobie. Sans surestimer la puissance de cette offensive, il est crucial de demeurer lucide et vigilant. Car l'école est le terrain de jeu favori des fondamentalistes. C'est à la fois un endroit hautement symbolique pour notre République et le lieu de mission rêvé pour exercer un pouvoir sur notre jeunesse. En proposant une idéologie donnant du sens à un monde qui peut en manquer, les fondamentalistes offrent aux plus fragiles des repères plus puissants que leur goût pour la liberté tout en flattant la logique identitaire de notre époque. Et c'est un cercle vicieux : ces jeunes filles en donnant mauvaise conscience à celles qui ne portent pas l'abaya travaillent elles-mêmes à ce prosélytisme..."

Lire la suite



Le port de l'abaya à l'école constitue-t-il une atteinte à la laïcité ?

Se prononçant sur une polémique concernant le port de l'abaya à l'école, le Conseil français du culte musulman a affirmé, dimanche 11 juin, que ce vêtement n'était pas un signe religieux musulman. Un débat qui interroge la portée de la loi sur la laïcité à l'école.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article tiré du quotidien, La Croix, le 13 juin 2023

"L'abaya peut-elle être considérée comme un vêtement à caractère religieux ?

"« L'abaya est une robe de couleur noire et sombre, qui fait partie du vestiaire des femmes des pays du Golfe », précise l'historienne Oissila Saaidia, autrice de l'ouvrage Les Voiles « islamiques » dans les sociétés musulmanes et européennes. Histoire d'un débat (XIXe- XXIe siècle) (Éd. du Cerf, 2023).

Portée aujourd'hui par des jeunes filles en France, elle revêt ici différentes couleurs. Le Conseil français du culte musulman a affirmé, dans un communiqué dimanche 11 juin, qu'à ses yeux, ce vêtement n'était pas un signe religieux musulman. « Au sein du CFCM, nous tenons à réaffirmer que dans la tradition musulmane, que nous défendons, un vêtement quel qu'il soit n'est pas un signe religieux en soi. » Un avis partagé par la Fondation pour l'islam de France, qui avait exprimé un avis en ce sens en octobre 2022.

De fait, il s'agit de savoir ce qui fait qu'un vêtement, quel qu'il soit, prend une connotation religieuse. « Un vêtement par définition n'est ni religieux ni pas religieux. Cela dépend du regard que l'on va porter sur lui et de la manière dont les personnes qui le portent le revendiquent », pose Oissila Saaidia, prenant pour exemple le port de la kippa, « sur lequel les rabbins ont débattu jusqu'au XIXe siècle pour savoir s'il était obligatoire ou non ». « La notion de vêtement religieux change au cours de l'histoire et en fonction des sociétés », développe la chercheuse."

[Lire la suite](#)



Abayas à l'école : sont-elles une atteinte à la laïcité à l'école ?

L'abaya, robe longue et ample, est de plus en plus portée à l'école, mais reste souvent tolérée, malgré la loi de mars 2004 interdisant le port de vêtements ou signes religieux.

La confrontation avec Sophie Audugé, déléguée générale de l'association SOS Éducation, Abdeslam Hitache, militant EELV et de l'association Banlieue Plus, association créée pour changer l'image des banlieues, et Céline Boulay-Espéronnier, Sénatrice LR de Paris, qui a déposé une proposition de loi visant à rendre obligatoire le port d'une tenue d'établissement scolaire.

[Voir la vidéo](#)



Nice : Christian Estrosi alerte Élisabeth Borne sur des prières musulmanes dans des écoles primaires - Le Parisien

Le maire de Nice (Alpes-Maritimes) affirme dans son courrier qu'une minute de silence a pu être observée par exemple dans une cour de récréation « à la mémoire du prophète Mahomet ».

[Lire la suite](#)





Nice : Christian Estrosi alerte le gouvernement sur des prières musulmanes dans plusieurs écoles primaires

From www.lefigaro.fr - Aujourd'hui, 09:54

Des remontées de l'inspecteur académique de Nice concernant «plusieurs faits extrêmement graves» dans des écoles primaires sont parvenues à Christian Estrosi, mercredi. Dans un communiqué, le maire Horizons de la capitale azurée indique qu'il s'agirait «de prière musulmane» effectuée par des enfants de CM1 et CM2 (entre 9 et 11 ans) dans la cour de leur établissement et «de minutes de silences organisées en mémoire du prophète Mahomet».



Une prière œcuménique organisée au Parlement européen !

La COMECE (Commission des Épiscope de l'Union européenne) et la CEC (Conférence des Églises européennes (protestantes)) organisent, avec le soutien du député Jan Olbrycht, démocrate chrétien polonais, un « petit déjeuner de prière œcuménique » le 6 juin 2023. L'ennui est que cette manifestation tout à fait légitime en elle-même, a lieu dans les locaux même du Parlement européen. Plus grave, elle est annoncée sur une affiche à en-tête du Parlement, ce qui pourrait laisser croire que le parlement est puissance invitante, ce qui ne semble pas être le cas.

EGALE a aussitôt réagi auprès de la présidence du Parlement et auprès des députés français en rappelant que les institutions européennes se devaient d'être neutres et il nous faut constater que depuis lors, l'affiche a disparu. À ce jour, nous n'avons de réponse de personne, aussi est-il difficile de savoir si notre réaction est à l'origine de cette surprenante disparition...

Il reste que ce genre de manifestation aurait plus sa place dans un centre paroissial ou dans une église, et il n'en manque pas à Bruxelles, plutôt qu'au Parlement, dont la fonction est de débattre de questions politiques au nom des citoyens.

[Lire la suite](#)



AUMÔNERIE



L'État et les institutions religieuses en France #2 : les services d'aumônerie

Le financement des services d'aumôneries dans certaines institutions est inscrit dans la loi pour garantir le libre exercice des cultes.

Sommaire

1. Une exception de subvention pour les lieux clos,

2. Le cas particulier de l'aumônerie scolaire,

"La loi du 15 mars 2004, qui réaffirme la laïcité et interdit le port des signes religieux ostensibles ne mentionne pas les aumoniers-ères mais fournit de nouveaux arguments pour s'opposer à la présence d'aumôniers-ères en tenue religieuse en milieu scolaire public. Les aumôneries scolaires qui subsistent sont majoritairement catholiques. Il existe quelques aumôneries israélites ou protestantes, mais,

semble-t-il, aucune musulmane. Les autorités diffusent peu d'informations chiffrées sur la situation."

3. Une représentation des cultes inégales,

3.1. L'aumônerie militaire,

3.2. L'aumônerie hospitalière,

3.3. L'aumônerie de prison,

4. Les limites de ce système, supporté par l'État.

"L'équilibre entre laïcité et aumônerie est fragile et souvent sujet à débats. Pourtant, les aumônier·ères apportent aussi un soutien moral aux usager·ères qui peut soulager les personnels des institutions, faciliter les soins, lutter contre la radicalisation et apaiser les esprits en prison."

[Lire la suite](#)



CLÉRICALISME



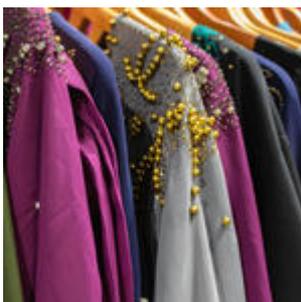
Contre le cléricalisme de la droite et la méfiance de la gauche : la laïcité offensive selon Jaurès

En matière de loi célèbre citée à tout bout de champ, difficile de faire mieux que celle de 1905 relative à la Séparation des Églises et de l'État. Régulièrement convoquée par les responsables politiques ou associatifs pour justifier telle ou telle position, elle fait finalement plutôt consensus en dépit des velléités de « l'adapter » ou de la réécrire. Pourtant son interprétation et ses applications concrètes, elles, clivent et divisent. La récente controverse sur les nominations au Conseil des sages de la laïcité le montre à merveille : tout le monde est laïc et tous ne jurent que par ladite loi... mais certains la veulent plus « ouverte » que d'autres. Le sujet est brûlant, surtout à gauche. Et si l'on retournait un peu en arrière pour comprendre comme la gauche se débrouilla en 1905 dans cette affaire ?

[Lire la suite](#)



CONSEIL FRANÇAIS DU CULTE MUSULMAN



L'abaya n'est pas un signe religieux, affirme le Conseil français du culte musulman

En réaction au débat sur les atteintes à la laïcité dans les établissements scolaires, le Conseil français du culte musulman a dénoncé dans un communiqué que l'abaya soit présentée « à tort par certains comme un signe religieux musulman ».

[Lire la suite](#)





L'abaya n'est pas un signe religieux musulman, selon le CFCM - Le Parisien

Cette robe longue qui fait polémique dans de nombreux établissements scolaires de France ne détermine pas la religion de celle qui la porte, selon le Conseil français du culte musulman.

[Lire la suite](#)



Le CFCM dénonce l'amalgame autour du port de l'abaya

Sur fond de dénonciation d'atteintes à la laïcité au sein du milieu scolaire, un débat sur ces atteintes s'est cristallisé sur le port des « abayas ». Dans ce sens, le CFCM sort de son silence.

[Lire la suite](#)



DIFFAMATION



Charlie Hebdo mis en examen suite à la plainte d'une école musulmane de Valence

Le journal satirique Charlie Hebdo vient d'être mis en examen pour diffamation suite à une plainte de l'association Valeurs et Réussite. Cette école de confession musulmane installée à Valence conteste un article paru en juillet 2022 dans lequel l'hebdomadaire affirme que la structure entretient des liens avec l'organisation radicale des Frères musulmans.

[Lire la suite](#)



DIVERSITÉ RELIGIEUSE



Colloque « La diversité religieuse dans l'entreprise : Regards croisés sur un singulier pluriel » / 10-11 mai 2023 | Relien

Dans le cadre du projet « RELIEN : Entreprise et Religion » est organisé un colloque transfrontalier intitulé « La diversité religieuse dans l'entreprise : Regards croisés sur un singulier pluriel » les 10 et 11 mai 2023 à l'Université de Strasbourg. L'objectif de cette manifestation scientifique est de travailler la problématique du fait religieux dans l'entreprise qui interpelle aussi bien le droit que les autres sciences humaines et sociales. Ce colloque est organisé sous la responsabilité scientifique de Vincente Fortier, directrice de recherche au laboratoire Droit, religion, entreprise et société – DRES (CNRS/Unistra).



Une majorité de « sans religion »

Pour la première fois, la majorité de la population française se déclare « sans religion », selon une étude que viennent de réaliser conjointement l'Insee et l'Ined. Parmi les croyants, les catholiques restent les plus nombreux mais ils ne rassemblent plus que 25 % de la population. Une évolution puissante dont on n'a pas fini d'explorer les causes ni de mesurer les conséquences.



« Chez les jeunes, les religions s'effritent mais les spiritualités fleurissent »

Chute du nombre de jeunes croyants et de la culture religieuse, succès des retraites spirituelles, retour en grâce du scoutisme... Pour le sociologue des religions Jean-Pierre Willaime, même si « une partie des jeunes est devenue analphabète en matière de religion », leur intérêt pour la spiritualité reste fort.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPP :

Article tiré du quotidien, Le Monde, le 12 juin 2023

Sommaire

1. Quelle place prend la religion chez les jeunes en 2023 ?
2. Comment cet effritement se traduit-il dans le rapport des jeunes à la religion ?

3. Qu'en est-il pour les jeunes qui croient et pratiquent encore ?

"Le fait de se déclarer catholique, musulman, juif ou protestant est devenu très minoritaire chez les jeunes. En 2018, parmi les 18-29 ans, on dénombrait sur 100 personnes, 67 se déclarant « sans religion », 15 catholiques, 13 musulmans et 5 « autres religions ». Dans un environnement social composé majoritairement de personnes sans religion, en pratiquer une constitue donc désormais un non-conformisme.

Mais la conjoncture religieuse actuelle se manifeste surtout par un affaiblissement des institutions religieuses et de leur pouvoir d'encadrement. En résultent une individualisation des pratiques et trajectoires, et une religiosité flottante, instable, qui cherche des mots pour se dire et des liens pour se vivre collectivement. De là vient la multiplication, notamment chez les jeunes, des rendez-vous particuliers et des temps forts religieux (entre autres dans le cadre scout) centrés sur l'étude, la méditation, l'expression, les arts, le partage... où l'on cherche moins la vérité que « sa » vérité."

4. Les jeunes sont-ils plus « ouverts » que leurs aînés sur la religion ?

"Les études sur les jeunes et la religion montrent en effet que, malgré cette désaffiliation dont on a parlé, ils ont intégré le pluralisme culturel et religieux comme une norme de société, qu'ils soient croyants ou non. Ils défendent d'ailleurs en grande partie une laïcité inclusive qui prend en compte et ne cache pas les différences « convictionnelles » et religieuses."

5. Sous quelles autres formes ces spiritualités chez les jeunes se manifestent-elles ?

"Pour donner du sens à leur existence, aux questions de vie et de

mort ou aux incertitudes de la société, une partie d'entre eux se tournent vers des pratiques plus ou moins ésotériques (néochamanismes, intérêt pour Nostradamus, astrologie...), mais aussi vers le développement personnel ou les thérapies alternatives (méditations, expériences mystiques, religions dites « de guérison »...), vers les mondes fictionnels que l'on trouve sur Internet. Le succès planétaire de Harry Potter, tout particulièrement chez les jeunes, est à ce titre significatif. Même si J.K. Rowling, son autrice, dit ne pas avoir voulu délivrer un message religieux, elle a donné sciemment à son personnage les traits d'un messie et nourrit son roman de spiritualités diverses avec une réflexion permanente sur la mort, le sens de la vie, etc."

[Lire la suite](#)



ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE



L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE N'A PAS POUR VOCATION DE VALORISER LES DIFFÉRENCES COMMUNAUTAIRES

Texte tiré du communiqué Comité Laïcité République et Licra, le 5 juin 2023

"Dans le cadre de la journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie du 17 mai 2023, le ministère de l'Éducation nationale a lancé, dans les collèges et lycées de France, une campagne de prévention et de sensibilisation contre les discriminations faites à raison de l'orientation sexuelle des personnes. Après avoir énoncé, dans un communiqué, les objectifs de cette campagne et ses principaux destinataires, le Ministre de l'Éducation nationale Monsieur Pap Ndiaye invite des adolescents à « être soi » et déclare s'adresser « à tous ceux qui pourraient, pour quelque raison que ce soit, être empêchés de vivre pleinement leur identité ».

Si nous ne pouvons que souscrire aux objectifs généraux de cette initiative, nous nous inquiétons à la lecture d'une telle présentation.

Qui ne voit en effet que cette formulation peut être utilisée pour justifier le port, par des élèves, de signes et tenues manifestant leur appartenance religieuse, au nom de leur « identité » et de leur volonté de « la vivre pleinement » ? Au moment où l'on ne peut que constater l'accroissement des entorses à la loi de 2004, ce type de phrase paraît pour le moins inapproprié.

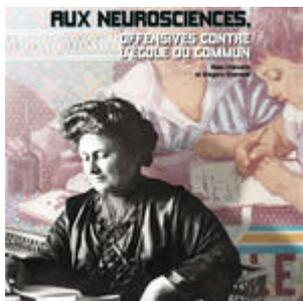
En outre, peut-on ignorer que l'adolescence est une période de la vie propice aux questionnements de toutes natures et que l'une des fonctions de l'école est précisément d'aider les élèves à prendre conscience de toutes leurs potentialités sans assignation figée ?

Nous condamnons fermement cette ouverture aux diverses manifestations identitaires. L'école de la République n'a pas pour objet de valoriser les différences communautaires

revendiquées au nom d'un « collectif » préconstitué ; elle accueille chaque élève dans sa singularité, et l'une de ses missions est de construire la participation des citoyens à la vie de la cité. Elle est au service de l'universalisme. Si au collège et au lycée « on peut être soi » - et notamment assumer normalement son orientation sexuelle quelle qu'elle soit -, on doit aussi pouvoir constituer un « nous » citoyen et comprendre ce que « faire société » signifie et implique en droits et en devoirs."



ÉCOLE PRIVÉE HORS CONTRAT



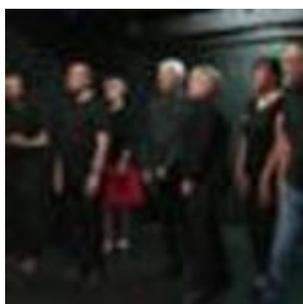
Ouverture d'une école privée hors contrat à Vichy : courrier intersyndical à la préfète et à la DASEN

Le maire de Vichy se réjouit de l'ouverture d'une école privée hors contrat... en expliquant que c'est "une histoire d'égalité".

À plus de 5 000€ l'année, bonjour l'égalité !

Honteux ! D'autant plus que cela se fait dans les locaux d'une ancienne école publique !

[Lire la suite](#)



Éducation : polémique autour des subventions accordées à une école Steiner de Strasbourg

La mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, dans son rapport annuel publié en novembre 2022, appelle à la vigilance concernant l'enseignement dans les écoles Steiner, des écoles privées qui dispensent une pédagogie dite alternative. Une partie de l'opposition à la majorité municipale en place à Strasbourg souhaite ouvrir le débat sur le bien-fondé des subventions accordées par la ville à l'école Steiner située à Koenigshoffen.

[Lire la suite](#)



ENSEIGNEMENT PRIVÉ



Enseignement privé : ce que dit la Cour des comptes

Jeudi 1er juin, la juridiction a présenté son premier rapport public thématique consacré à l'enseignement privé sous contrat. Au fil des pages, les juges appellent l'État à mieux contrôler le respect du contrat d'association.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Extrait tiré du quotidien, La Croix, le 1er juin 2023

"Sur le fond, que dit le rapport ? Et que ne dit-il pas ? Entièrement centré sur l'enseignement privé, il ne propose tout d'abord pas de comparatif avec l'enseignement public et n'évalue pas, par exemple, les performances respectives des deux systèmes. Il ne constate pas non plus de manquement manifeste dans l'utilisation des fonds publics par ces établissements.

En revanche, il épluche la façon dont le contrat d'association créé par la loi Debré de 1959 est respecté ou non. Et accorde un satisfecit assorti d'un bémol. Si, globalement l'enseignement privé « apporte une contribution indiscutable à l'offre de formation »,

estiment les magistrats, « en tant que composante du service public de l'éducation, il doit être davantage mobilisé au service de la performance éducative et de la mixité sociale. Pour cela, les relations entre l'État et les établissements privés sous contrat doivent être renouvelées en profondeur. »

Afin de mieux faire participer le privé à cet objectif de mixité, la Cour formule cinq recommandations, qui recourent en partie le protocole mixité, signé le 11 mai, entre le ministère de l'éducation et le secrétariat général de l'enseignement catholique. La Cour prône ainsi notamment d' « intégrer, dans les modèles d'allocation des moyens aux établissements privés sous contrat, des critères tenant compte du profil des élèves scolarisés ». À l'inverse, contrairement au protocole, elle ne recommande pas d'augmenter le nombre d'élèves boursiers ou de favoriser l'implantation des établissements privés dans les quartiers difficiles. Le risque serait alors d'aspérer les bons élèves des établissements publics."

[Lire la suite](#)



Pour la Cour des comptes, l'enseignement privé échappe au contrôle de l'État –

Dans son premier rapport publié ce jeudi sur le sujet, la juridiction épingle l'État sur son absence de contrôle financier et pédagogique des établissements privés sous contrat, pourtant financés aux trois quarts par les comptes publics.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Extrait tiré du quotidien, Libération, le 1er juin 2023

"Selon la loi Debré, l'État doit contrôler le privé pour vérifier qu'il respecte ses engagements d'accueillir tous les élèves et de suivre les programmes scolaires. Or « ces contrôles ne sont pas ou peu exercés », soulève la juridiction. « Il ne devrait pas y avoir de finance publique sans contrôle », appuie le président de la Cour des comptes Pierre Moscovici. Le contrôle financier des établissements privés sous contrat, normalement géré par les directions départementales et régionales des finances publiques est « largement inappliqué », indique même le rapport qui estime que cette anomalie n'est « pas admissible et doit être corrigée dans les plus brefs délais ».

(...)

Toujours du flou sur l'argent public versé au privé

En 2022, l'État a versé 8 milliards d'euros aux établissements privés sous contrat pour payer les profs et le forfait d'externat pour les personnels de vie scolaire. Les écoles privées sont financées à 55 % par l'État et les collèges et lycées à 68 %. Selon un accord tacite, les moyens budgétaires sont répartis à 80 % pour le public et 20 % pour le privé. Le rapport omet de souligner qu'il y a un problème dans cette répartition puisque le privé ne compte pas 20 % mais 17,6 % des élèves scolarisés en France. L'Etat donne donc plus de postes enseignants au privé que ne le prévoit en réalité cet accord.

Et il n'y a pas que l'État qui verse de l'argent au privé sous contrat. Les collectivités locales en donnent aussi (mairie pour les écoles, départements pour les collèges et régions pour les lycées) pour les dépenses de fonctionnement (entretien des salles, chauffage, électricité). Or la Cour des comptes ne donne aucune évaluation du coût que cela représente. « Nous n'avons toujours pas le chiffre exact du financement global du privé, relève Rémy-Charles Sirvent, secrétaire général du Comité national d'action laïque. Il manque la part totale versée par les

collectivités tout comme le manque à gagner budgétaire lié à des dons de fondations qui n'alimentent que l'enseignement privé. C'est du financement indirect mais cela reste du financement puisque sans la carotte fiscale, il n'y aurait pas de dons.»

(...)

Une mixité sociale «en fort recul»

Le privé ne remplit pas sa part du contrat d'association issu de la loi Debré. Alors qu'il se doit d'accueillir tous les élèves, sa mixité sociale est «en fort recul depuis une vingtaine d'années», souligne le rapport. Ce qu'avait déjà démontré en juillet la Depp, le service statistique de l'éducation nationale. Le privé scolarise plus de 40 % des élèves de familles très favorisés, soit quasiment deux fois plus qu'en 2000, estime la Cour des comptes. Les élèves de milieux favorisés ou très favorisés représentent désormais plus de la moitié des effectifs (55,4 % en 2021) contre 32 % dans le public. Conséquence, le privé sous contrat «risque de participer à l'aggravation de certaines des faiblesses de notre système éducatif»."

[Lire la suite](#)



Enseignement privé sous contrat : la Cour des comptes s'en mêle

Dans un rapport publié le 1er juin, le président de la Cour des comptes préconise de renouer le dialogue entre l'État et les établissements privés sous contrat notamment pour favoriser la mixité sociale. C'est une piqure de rappel quelques jours après la signature de l'accord entre le ministère et l'enseignement privé sous contrat.

[Lire la suite](#)



L'enseignement privé sous contrat

L'enseignement privé sous contrat regroupait à la rentrée 2022 plus de 2 millions d'élèves, soit 17,6 % des effectifs scolarisés, dans un peu plus de 7 500 établissements. Créé par la loi du 31 décembre 1959, dite loi Debré, le régime de l'enseignement privé sous contrat associe au service public de l'éducation des classes au sein d'écoles et d'établissements privés passant avec l'État un contrat aux termes duquel ils prennent certains engagements, comme la conformité aux programmes définis par le ministère de l'éducation nationale et l'absence de discrimination dans l'accueil des élèves. À noter que l'enseignement privé sous contrat est marqué par la prépondérance de l'enseignement catholique (96 % des effectifs). Le rapport publié ce jour revient sur l'organisation et le financement de l'enseignement privé, en s'attachant notamment à décrire l'évolution de la mixité sociale et scolaire dans ces établissements. Il souligne également les caractéristiques de leur gestion et les difficultés à proposer une rénovation de la relation contractuelle entre l'enseignement privé et l'État.

[Lire la suite](#)



ENSEIGNEMENT PRIVÉ EN NOUVELLE CALÉDONIE



DOSSIER. Enseignement privé : qui paie quoi ?

Un mois à peine après la mobilisation de la DDEC, une conférence s'est ouverte ce lundi, à Nouméa, sur le financement de l'enseignement privé confessionnel en Nouvelle-Calédonie. Depuis des années, les collectivités se renvoient régulièrement la balle, sur fond de mille-feuilles de compétences. Sur quelles bases sont actuellement financées les trois directions privées que sont la DDEC, l'Asee et la FELP, et quelles sont les attentes ? Décryptage.

Sommaire

1. Le contexte actuel,
2. Des raisons historiques,
3. Un élève sur quatre scolarisé dans le privé,
4. L'Etat, premier financeur des établissements confessionnels,
5. Des collectivités calédoniennes très sollicitées,
6. Zoom sur le financement de la DDEC,
7. Des investissements financés en dehors de tout cadre légal,
8. Les trois réseaux d'enseignement privé dans une situation critique,
9. Quel avenir pour l'enseignement privé ?

[Lire la suite](#)



ENTRISME FRÉRISTE



Florence Bergeaud-Blackler : "Peu à peu, le frérisme rend nos sociétés 'sharia compatibles'"

Florence Bergeaud-Blackler est anthropologue, chargée de recherche CNRS au groupe Sociétés, religions, laïcité à l'École pratique des hautes études. Elle a publié une vaste enquête sur l'islamisme frériste, qui a suscité de nombreuses polémiques. Dans ce livre, qui a reçu le prix de la Revue des Deux Mondes 2023, elle décrit à la fois l'origine de ce mouvement et son fondement doctrinal, mais elle montre surtout comment le frérisme s'infiltré dans nos sociétés démocratiques. Elle est aujourd'hui la cible de menaces de mort et vit sous protection policière.

Sommaire

1. Quelles sont les caractéristiques de ce mouvement ?
2. Comment procède le frérisme très concrètement ? Quels sont ses modes opératoires ?
3. La lutte contre cette islamophobie structurelle cache donc l'idéologie frériste, selon vous ?
4. Mais l'islamophobie existe quand même...
5. Depuis les attentats, n'a-t-on pas vu un sentiment anti-musulman grandir dans nos sociétés, une façon d'amalgamer l'islam et le terrorisme, par exemple ?
6. Qui sont les premières victimes du frérisme ?
7. Quelle est la position du frérisme au sujet du statut de la femme et du port du voile, par exemple ?
8. Vous dites que certains courants à gauche sont des alliés du frérisme. Comment expliquez-vous cette situation ?
9. Mais, de manière plus générale, la gauche et la droite ne mettent pas ce sujet sur la table, selon vous. Pourquoi ?
10. Ce déni, on le retrouve également dans le champ académique ?

11. Vous montrez que cette idéologie gagne nos "espaces mentaux". C'est donc un combat en interne que nous devons mener ?
12. Quelles sont les solutions très concrètes pour affronter ce phénomène, selon vous ?
13. Vous avez reçu des soutiens de la population musulmane en Belgique et en France ?

[Lire la suite](#)



« Le Frérisme et ses réseaux », de Florence Bergeaud-Blackler : un ouvrage entre vulgarisation et engagement

L'anthropologue et chercheuse au CNRS donne une définition si large de la confrérie que tout conservatisme islamique, y compris ce qui relève de la tradition culturelle, y est assimilé.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article tiré du quotidien, Le Monde, le 10 juin 2023

"Selon Florence Bergeaud-Blackler, profitant des espaces de dialogue interculturels ouverts par une Europe naïve, la confrérie aurait investi tout le champ de l'islam institutionnel en se présentant comme la garante d'une voie pieuse et modérée, avant de passer à l'offensive pour modifier de l'intérieur les valeurs occidentales dans un sens favorable à sa vision de la société, de l'Etat et de la religion, qui forment un tout. Il s'agirait d'islamiser la connaissance et de plier la science à la foi, de subvertir l'histoire en invoquant le paradigme décolonial, et d'user des libertés individuelles pour imposer des normes communautaires conservatrices, comme le voile, le halal, la séparation des sexes, etc.

La définition du frérisme adoptée par l'autrice est si large que tout conservatisme islamique, y compris ce qui relève de la tradition culturelle, y est assimilé. Ce faisant, elle rate son objet, qui est bien plus une « salafisation » de l'islam que sa « frérisation ». Le salafisme est en nette hausse, là où le frérisme, qui croit en l'action politique, est dépassé dans un Occident en dépolitisation accélérée.

Plus grave est la liste qu'elle dresse des « alliés objectifs » du frérisme : militants décoloniaux, écologistes, gauchistes, universitaires. Mme Bergeaud-Blackler, qui s'estime menacée par ses prises de position, dresse elle-même une liste à l'attention de l'extrême droite."

[Lire la suite](#)



FÉMINISME À L'ÉCOLE



Féminisme sur les bancs d'école

Revendications égalitaires, prises de parole des jeunes filles, courage de dire «non» : l'élan de la grève du 14 juin 2019 se ressent-il dans les classes? Tour d'horizon vaudois, auquel nous ajoutons le programme de la mobilisation à Genève mercredi.

[Lire la suite](#)



FÊTE RELIGIEUSE



« Pas touche aux jours fériés religieux ! » Nos lecteurs massivement contre l'idée de les supprimer

Le maire de Grenoble Éric Piolle a récemment suggéré de remplacer les jours fériés religieux au profit de jours chômés laïcs. « 20 Minutes » a posé la question à ses lecteurs.

La suggestion, lancée par le maire de Grenoble Éric Piolle, de remplacer les jours fériés religieux par des jours chômés en lien avec l'histoire de la République, a suscité de nombreuses réactions.

Sur les 240 lecteurs de 20 Minutes qui se sont exprimés sur le sujet, 80 % rejettent fermement cette idée.

Pour la majorité d'entre eux, cela reviendrait à « renier ses origines », « perdre ses repères » ou « casser les fondements de notre histoire ».

[Lire la suite](#)



Laïcité : Éric Piolle veut un calendrier plus pluraliste - LINFO.re - France, Politique

Au nom de la laïcité, le maire EELV de Grenoble demande une modification du calendrier actuel. Il avance quelques propositions : enlever les fêtes religieuses pour les remplacer par des jours fériés laïcs.

[Lire la suite](#)



Laïcité : les Français tiennent aux fêtes religieuses chrétiennes chômées

Dans un sondage Ifop pour Sud Radio publié vendredi 2 juin, 73 % des Français rejettent l'idée de remplacer les jours fériés liés aux fêtes chrétiennes de l'actuel calendrier par d'autres références religieuses ou laïques.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPP :

Article tiré du quotidien, La Croix, le 2 juin 2023

"Selon l'enquête de l'Ifop, le désaccord est radical pour les Français qui se situent à droite (93 % des sympathisants Les Républicains), majoritaire pour ceux proches de la majorité présidentielle (70 %) ou de la gauche (64 % chez les Insoumis, 66 % chez les socialistes). Seuls les sondés proches d'EELV approuvent majoritairement (53 %) cette proposition. Il y a donc

bien sur ce sujet une spécificité écologiste car l'opinion est défavorable dans toutes les autres strates de la population, c'est-à-dire quel que soit l'âge, la catégorie sociale ou le niveau d'étude des sondés.

La laïcité « en danger » pour 67 %

L'enquête confirme par ailleurs que la perception de la laïcité est extrêmement liée au contexte. Pour 18 % des sondés, son rôle est de « faire reculer l'influence des religions dans notre société ». Cette conception d'une laïcité-bouclier est en net recul par rapport aux scores atteints (26 %) lors des deux précédentes enquêtes réalisées dans un climat d'attentats islamistes : quadruple meurtre à la préfecture de police de Paris en 2019 et assassinat de Samuel Paty en 2020.

En revanche, on n'a pas retrouvé la perception plus apaisée de la laïcité qui prévalait avant les grandes vagues d'attentat en France. En 2005, seuls 9 % lui assignaient la mission de faire reculer les religions. Pour 32 % la laïcité consistait « à mettre toutes les religions sur un pied d'égalité ». On reste loin de ce score avec seulement 21 % qui pensent cela en 2023.

Les sondés estiment à 67 % que la laïcité est « aujourd'hui en danger en France ». Là aussi, on est au-dessus du niveau mesuré en 2005 (58 %) mais nettement en dessous des scores mesurés en 2015 (81 %), année des attentats de Paris, et en 2019 (78 %)."

[Lire la suite](#)



FOI RELIGIEUSE ET SCIENCE



Essonne : un centre ouvre à Paris-Saclay pour créer un pont entre la science et la foi | Actu Essonne

Construit à Gif-sur-Yvette, le Centre Teilhard de Chardin ouvre ses portes dans l'objectif de rassembler les chrétiens, mais aussi d'ouvrir le dialogue avec le monde scientifique.

Sommaire

1. Un lieu de rencontre,
2. Des conférences mensuelles ouvertes à tous,
3. « Une vision spirituelle de l'histoire du monde »,
4. Des messes chaque dimanche ainsi qu'en semaine.

[Lire la suite](#)



FONDS MARIANNE



Fonds Marianne : la laïcité a-t-elle un prix ?

Au Sénat, la commission d'enquête sur le fonds Marianne auditionne Marlène Schiappa. Ministre de la citoyenneté, elle avait créé ce fonds destiné à lutter contre le "séparatisme". Deux ans après, des dérives éclatent au grand jour.

[Écouter la suite](#)



Fonds Marianne : Marlène Schiappa en difficulté sur l'arbitrage qui a exclu SOS Racisme

Auditionnée sous serment devant le Sénat ce 14 juin, l'ancienne ministre en charge de la Citoyenneté, Marlène Schiappa, s'est expliquée sur son intervention sur la candidature de SOS Racisme aux subventions du Fonds Marianne. Elle a contesté avoir un différent personnel avec le président de l'association, ce que laissait entendre explicitement son ancien directeur de cabinet, la semaine dernière.

[Voir la vidéo](#)



Fonds Marianne : Mohamed Sifaoui entendu au Sénat aujourd'hui

L'association du journaliste Mohamed Sifaoui, bénéficiaire de la plus importante subvention du Fonds Marianne, est épinglée pour sa gestion. Il doit être entendu au Sénat, jeudi 15 juin.

[Lire la suite](#)



Fonds Marianne : Mohamed Sifaoui, présent partout, expert nulle part ?

Expert en terrorisme, journaliste, écrivain... La justice s'intéresse de près à Mohamed Sifaoui, soupçonné d'avoir profité des largesses du fonds Marianne. Portrait de l'homme aux multiples casquettes, pas apeuré par la polémique.

[Lire la suite](#)



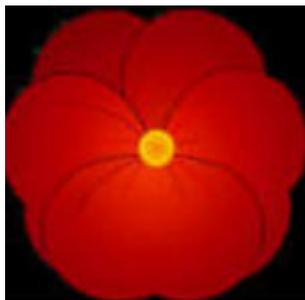
Fonds Marianne : comment Marlène Schiappa s'est défendue devant la commission d'enquête au Sénat

L'ancienne ministre déléguée chargée de la Citoyenneté, auditionnée mercredi matin, a évacué toute responsabilité personnelle dans les "dysfonctionnements" du pilotage du fonds Marianne, en 2021.

[Lire la suite](#)



FONDS PUBLIC



Montpellier : Un fonds Delafosse pour une vision très particulière de la « laïcité » ? - FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE

Aussi, la Libre Pensée est opposée à ce que de l'argent public puisse servir à instrumentaliser la laïcité.

Nous restons sur le terrain de la loi de 1905 et de la séparation des Églises et de l'État, et de l'abrogation de la loi Debré, qui permettrait de donner les moyens à l'École publique de recruter et de garantir un service public d'enseignement digne de ce nom.

Aussi, nous appelons les associations à ne pas participer à cet appel à projet. Toucher de l'argent public pour un but ouvertement de détournement de la laïcité est tout à fait indigne. La course à l'échalotte ne peut pas tout justifier.

[Lire la suite](#)



ISLAM



« Vouloir décréter “un islam des Lumières” par le haut relève d'une lourde erreur de diagnostic »

Alors que les polémiques sur l'islam se succèdent, le politiste Haoues Seniguer juge sévèrement la politique menée par les pouvoirs publics français à l'encontre des musulmans. Il s'inquiète en particulier de l'instrumentalisation du concept de laïcité « pour faire une chasse à la conscience ».

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article tiré du quotidien, Le Monde, le 4 juin 2023

"Il s'agit d'une bascule qualitative : quiconque critique la laïcité depuis un référentiel musulman prend le risque d'être réprimé par la loi, puisque ce référentiel religieux est désormais soupçonné de nourrir un séparatisme.

Le terme de « séparatisme » choisi par Emmanuel Macron – prononcé notamment lors de son discours aux Mureaux (Yvelines), en octobre 2020 – est particulièrement pernicieux. Il vise d'abord à éviter l'emploi du mot « communautarisme », pour ne pas donner le sentiment de viser une communauté, alors que c'est évidemment du côté des musulmans que l'on regarde. Le séparatisme revient à individualiser la peine, car on cible des individus particuliers, et plus la communauté. Or la vision du discours des Mureaux interroge : quel est le seuil permettant d'assimiler un discours portant une opinion à du séparatisme hors la loi ?

(...)

Je pose une différence entre la République, avec ses idéaux émancipateurs, et le référentiel tel que certains acteurs l'ont approprié, effaçant la liberté de la devise républicaine. Ce référentiel – promu par le mouvement Printemps républicain créé en 2016, le Rassemblement national (RN) et certains responsables politiques de droite et de gauche – utilise la laïcité pour faire une chasse à la conscience.

Cela transparaît de façon très directe dans le rapport officiel sur la laïcité du haut fonctionnaire Gilles Clavreul – cofondateur, avec

Laurent Bouvet, du Printemps républicain –, remis en février 2018, où l'on peut lire : « Si la "laïcité dans les textes" est largement observée, la "laïcité dans les têtes" et, plus largement, l'adhésion aux principes républicains, recule par endroits. » Cette mention d'une « laïcité dans les têtes » est profondément choquante, puisqu'elle devient un instrument d'ordre moral et non plus un principe de préservation des libertés.

Ce discours d'attachement à la laïcité dans l'espace public ne vous rend pas suspect de racisme. C'est pour cela que le RN use et abuse de la laïcité comme critère de distinction entre civilisation judéo-chrétienne et islam, qui aurait été incapable de séparer foi et politique. Le parti de Marine Le Pen tente ainsi de gagner avec la laïcité ce qu'il a perdu avec la préférence nationale.

Il est alors frappant de voir des représentants de l'exécutif, d'Emmanuel Macron à son ancien ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, déployer un discours similaire, faisant de la laïcité l'outil d'une République moralisante, désormais disciplinaire et plus émancipatrice.

(...)

L'autre grand échec est de ne pas avoir assuré l'intégration sociale des individus issus de l'immigration. La dernière grande enquête « Trajectoire et origines » (2023), réalisée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et l'Institut national d'études démographiques (INED), étaye ces entorses à l'égalité des chances et à l'augmentation des discriminations sur le temps long.

Pour cette raison, la priorité me semble être, pour les pouvoirs publics, de regarder la réalité telle qu'elle se présente en dressant un bilan critique des effets de ce référentiel républicain. Sans cela, nous risquons d'être condamnés à reproduire les errements passés."

[Lire la suite](#)



Hakim El Karoui favorable à « une redevance sur le halal et le pèlerinage pour financer l'islam de France » – Jeune Afrique

En 2020, le président Emmanuel Macron annonçait « vouloir libérer l'islam des influences étrangères » et créer un véritable islam de France. Parmi ses inspirateurs : Hakim El Karoui, essayiste et consultant au sein de l'Institut Montaigne. Entretien.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPP :

Article tiré du mensuel, Jeune Afrique, le 11 juin

"Le 21 avril dernier, des policiers ont demandé aux chefs des établissements scolaires de Toulouse de leur indiquer le nombre d'élèves absents le jour de l'Aïd el-Fitr, une fête musulmane célébrée à la fin du mois de ramadan.

(...)

Cette énième polémique démontre – s'il en était besoin – que la perception et la gestion du culte musulman en France demeurent un épineux dossier. Voilà pourquoi depuis 2015, dans la foulée des attentats de Charlie Hebdo, Hakim El Karoui, normalien, essayiste, consultant pour l'Institut Montaigne, passé par Matignon, et Franco-Tunisien, plaide pour l'émergence d'un véritable « islam de France », débarrassé de son carcan « néocolonial ».

Sommaire

1. Jeune Afrique : Comment réagissez-vous à la récente

polémique sur la tentative de « fichage » des élèves musulmans à Toulouse ?

2. C'est-à-dire ?

3. Il est plus facile de cacher une croix en pendentif que d'enlever un voile. Peut-on vraiment faire une législation globale pour des cultes différents les uns des autres ?

4. Pourtant, l'islam et les musulmans sont très souvent stigmatisés en France, pourquoi ?

"Je pense par exemple à l'égalité homme-femme, remise en question par le voile, ou encore la burqa. La burqa, c'est une frontière visible entre celle qui le porte et le reste de la société. En France, on ne veut pas de frontières. De même, la burqa signifie symboliquement l'absence de fraternité et l'inégalité entre les hommes et les femmes. C'est totalement contraire à l'esprit républicain. J'ai été favorable à la loi interdisant le port de la burqa en 2010, qui n'est pas du tout islamophobe. La burqa est promue par les salafistes et elle est étrangère à la plupart des pays musulmans."

5. Le port de la burqa ou de l'abaya n'est-il pas une forme de réponse politique militante à une forme de stigmatisation systémique ?

"Je pense que c'est une lecture erronée. Il y a beaucoup de pays plus libéraux que nous où il y a autant de voiles et de tenues islamiques, je pense notamment aux Pays-Bas, à la Grande-Bretagne et aux pays musulmans. Le sujet du voile, c'est d'abord un sujet identitaire : il existe une faction de musulmans, devenus activistes, qui ont décidé de s'emparer des normes en islam sous l'influence des Frères musulmans et du wahhabisme (doctrine fondamentaliste, pratiquée en Arabie saoudite notamment)."

6. Pourquoi opter pour cette doctrine ultra-conservatrice ?

7. Comment s'est diffusée cette doctrine wahhabite ?

"La doctrine salafiste est arrivée en France via la migration maghrébine. Bien sûr, cet islamisme mute en fonction des contextes. Ainsi en Europe, le halal passionne les foules, alors qu'au Maghreb personne ne s'y intéresse. D'ailleurs, les pays du Maghreb importent énormément de viandes qui ne sont pas issues de pays musulmans."

8. Ne pensez-vous pas que la colonisation a participé à la cristallisation des conflits identitaires et à la consolidation d'une lecture très conservatrice de l'islam ?

"Encore une fois, vous vous trompez de lecture. L'Arabie saoudite et la Turquie n'ont pas été colonisées, et pourtant elles ont adopté une lecture pour le moins conservatrice de l'islam, surtout la première. Bien sûr que la colonisation a eu un impact, mais les choses sont plus profondes que ça. L'islamisme n'est pas né avec la colonisation et le racisme n'est pas un phénomène exclusivement européen, il existe aussi au Maghreb, en particulier vis-à-vis des Subsahariens."

9. Vos points de vue hérissent certaines personnalités, notamment Marwan Muhammad, ancien président du Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF)...

"Je fais un travail d'analyse et de proposition, je ne suis pas un militant identitaire. C'est normal de susciter des désaccords. L'islam est un sujet éruptif, peu propice à la nuance et aux discours raisonnés. Moi, je respecte les convictions et je n'attaque pas les gens. En revanche, je connais bien l'État et j'essaye de proposer des solutions qui ont une chance de voir le jour avec un seul objectif : la concorde nationale."

10. Quels sont ces problèmes et quelles sont vos solutions ?

"Le culte musulman en France a des problèmes (transparence, gestion...), et ils doivent être réglés par les musulmans eux-mêmes. La plupart des mosquées sont gérées sous le statut de 1901 et placées sous l'influence de pays étrangers, comme le Maroc, l'Algérie ou encore la Turquie. Il y a énormément de dons et d'argent qui circule, dans l'opacité. C'est anormal. D'où l'intérêt pour elles de passer sous le statut de la loi de 1905, ce qui serait très intéressant sur le plan fiscal : c'est un des objectifs de la loi contre le séparatisme."

11. Depuis plusieurs mois, le président Macron s'est semblé-t-il attaqué au dossier de « l'islam de France », mais est-ce un chantier qui avance vraiment ?

"Il faut travailler dans le sens de l'institutionnalisation du fait religieux. C'est ce qu'a fait l'Intérieur avec le Forum de l'islam de France (FORIF) en 2022, qui a permis de repérer des personnalités de très bon niveau et indépendantes. C'est un vaste chantier, où nous devons générer des sources de financement, former des imams, travailler le cadre théologique, se déployer au sein de la population, lutter contre les actes anti-musulmans... et ça, ni la Turquie, ni l'Algérie, ni les héritiers des Frères musulmans ne le feront."

12. Mais quelle serait la légitimité de cette nouvelle organisation ?

"La légitimité, c'est faire quelque chose d'utile, qui marche, qui est clair, transparent, et indépendant, c'est l'idée de l'AMIF [Association musulmane pour l'islam de France]."

13. Et quel serait le corpus théologique de cette organisation ?

14. Mais pourquoi les citoyens qui se considèrent musulmans devraient-ils démontrer quoi que ce soit quant à leurs croyances ou leurs convictions ? D'autant qu'une partie d'entre eux sont déjà en situation socio-économique précaire, donc vulnérables.

"Je crois que nous sommes arrivés à l'âge de la maturité : Kant disait que « Les Lumières, c'est la sortie de la minorité. » Bonne nouvelle, nous arrivons peut-être au temps des Lumières pour l'islam ! Grâce au débat et à la liberté théologique qui sont possibles en Europe. Les musulmans ne doivent plus se penser comme victimes : ils doivent lutter contre l'extrémisme qui mine l'islam et travailler à la reconnaissance de leurs droits dans la République. Sereinement."

[Lire la suite](#)



Quelle est la réalité de l'islam politique en France ?

Les polémiques au sujet de l'islam agitent régulièrement les sphères politique et universitaire, où les chercheurs s'affrontent, parfois violemment, et font face à des menaces. L'islam constitue-t-il un sujet de recherche particulier, trop politisé ? Quelle influence de l'islam politique en France ?

[Écouter la suite](#)



ISLAMISME



Naëm Bestandji : "L'islamisme usurpe la science"

L'islamisme se fonde sur l'anathème et l'utilisation des termes « science » et « savants » appliquées à la religion et aux prédicateurs, constate Naëm Bestandji, essayiste et auteur de « Le linceul du féminisme-Caresser l'islamisme dans le sens du voile » (Seramis). Une stratégie qui permet à ses thuriféraires de diffuser efficacement mensonges et approximations.

Sommaire

1. MARKETING,
2. LABORATOIRE,
3. « LA BOÎTE DANS UN PLACARD »,
4. DES SCIENCES ISLAMIQUES ?

[Lire la suite](#)



ISLAMOPHOBIE



"L'islamophobie fait vendre" : Mathilde Panot critique "Le Parisien" après sa Une sur l'abaya, Sonia Mabrouk lui répond - Puremedias

"Le Parisien" a consacré sa Une du mercredi 7 juin 2023 aux entraves à la laïcité à l'école et en particulier à l'abaya, "la robe qui défie la République.

[Lire la suite](#)



France. Islamophobie et guerre des cultures, « l'affaire » Bergeaud-Blacker - Jocelyne Césari

La France paraît plus que jamais déchirée par des fractures identitaires, entretenues au-delà de l'extrême droite et des racistes patentés. Depuis cinq ans, le débat sur l'islamophobie est devenu très âpre, moins académique et plus politique. Sur la base de son expérience universitaire aux États-Unis, Jocelyne Césari analyse l'affaire Florence Bergeaud-Blacker. Elle met en lumière une guerre des cultures à la française, facteur significatif de la polarisation du débat sur les études islamiques.

Sommaire

1. LIBERTÉ RELIGIEUSE CONTRE NÉOLIBÉRALISME,
2. UNE FOCALISATION FRANÇAISE SUR L'ISLAM,
3. DES MILITAIRES S'INQUIÈTENT DE LA « GUERRE CIVILE »,
4. QU'EST-CE QUI N'A PAS FONCTIONNÉ ?
5. UN SUJET ACADÉMIQUE « ILLÉGITIME »,
6. AVEUGLEMENT ET SURDITÉ.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :
Avertissement. Lu dans Wikipédia

"Orient XXI (prononcer « 21 ») est un webzine sur le monde arabe, le monde musulman et le Moyen-Orient, créé en 2013. Il est dirigé par Alain Gresh."

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ À L'ÉCOLE



Laïcité à l'école : Pap Ndiaye appelle « à la fermeté et au respect de la circulaire de 2004 »

Le ministre de l'Éducation, qui a réuni les recteurs mardi sur les questions du harcèlement scolaire et de la laïcité, a souhaité aborder ces problématiques, qui font l'objet de récurrents débats.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article tiré du quotidien, 20 minutes, le 7 juin 2023

"Les chiffres mensuels des atteintes déclarées à la laïcité pour mai ont été publiés mercredi par le ministère de l'Éducation nationale avec des résultats ambivalents. Les atteintes à laïcité à l'école ont baissé globalement de 30 % entre avril et mai, passant de 625 à 438. Elles avaient auparavant fortement augmenté en mars (à 505, contre 282 en février), selon les chiffres du ministère.

Mais la part des incidents relevant du port de signes et tenues religieux, comme les abayas et qamis (vêtement long traditionnel porté par les hommes), y a augmenté, représentant 56 % du total contre 37 % en avril et 42 % en mars. Cette hausse est cependant moindre en valeur absolue (une quinzaine de faits remontés en plus)."

"

[Lire la suite](#)



École et laïcité en 2023 : un débat entre le ministre Pap Ndiaye et la « Sage » Dominique Schnapper

Alors que les polémiques autour de la laïcité scolaire reprennent de plus belle, « l'Obs » a essayé d'en préciser les contours en faisant débattre le ministre de l'Éducation nationale, toujours soumis à la suspicion des « ultra-républicains », et la présidente du Conseil des Sages de la Laïcité, grande spécialiste de l'histoire de la citoyenneté.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article tiré de l'hebdomadaire, L'Obs, le 10 juin 2023

"Pourquoi alors faire évoluer ses missions en y incluant la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ? N'est-ce pas présupposer que la laïcité à la française est un peu trop « décharnée » ?

Vos détracteurs vous le reprochent...

Pap Ndiaye

La laïcité est tout sauf décharnée. C'est un principe inclusif qui, en affirmant la neutralité religieuse de l'État, assure à chacun sa liberté de croire et ne pas croire. Ce qui est vrai, en revanche, c'est que cette dimension est de moins en moins comprise. Ce

qui m'a frappé, ce sont des échanges que j'ai eus sur ces questions avec des lycéens. On pourrait s'attendre à ce que ces jeunes en ma présence fassent preuve d'une prudence extrême. Eh bien, non, pas du tout. A chaque fois reviennent les mêmes récriminations : « Pourquoi contraindre notre liberté », « C'est notre droit », « Ce sont toujours les mêmes qui sont visés »... Des enquêtes d'opinion récentes et de nombreux travaux sociologiques confirment cette distance sceptique, voire hostile, à l'égard de la laïcité et en particulier à la loi de 2004 au sein de notre jeunesse. Et aussi chez une part croissante des jeunes enseignants, ce qui pose naturellement question en termes de transmission. Ce constat m'a amené à l'idée que, si on veut enraciner les principes de la laïcité dans notre société, il faut s'adresser aux élèves en leur disant : la République pose certes des limites à votre liberté individuelle mais elle garantit également que vous ne serez pas discriminés du fait de vos croyances ou de vos origines. Autrement dit, la laïcité ne vous vise pas, elle est pensée pour vous et peut même vous aider à faire valoir vos droits.

Dominique Schnapper

Articuler la promotion de la laïcité et la lutte contre les discriminations n'a rien d'une dilution ou d'une contradiction comme on a pu l'entendre. La laïcité, c'est précisément de donner à chacun les moyens d'être ce qu'il est indépendamment du milieu dont il sort. C'est l'instrument par lequel, à une époque, on a émancipé les élèves du pouvoir de l'Eglise catholique et par lequel aujourd'hui on pourrait émanciper éventuellement une partie de la jeunesse de l'emprise islamiste.

Cette conception émancipatrice de la laïcité va bien plus loin que celle portée par la loi de 1905 et même que celle portée par la loi de 2004, qui cherchait à combattre les pressions religieuses entre enfants sans avoir à traîner les jeunes coupables devant les tribunaux. Elle relève davantage du projet politique que du principe juridique. Quel texte de loi autorise l'Etat à émanciper les élèves contre leur gré ?

Pap Ndiaye

Il n'est pas question d'émanciper par la contrainte, il est question de créer les conditions propices à l'émancipation. La loi de 2004 fait bien de l'école un lieu particulier. Dans l'espace public, on peut manifester une affiliation religieuse avec une kippa, un voile ou une grosse croix et moi, je n'ai aucun problème avec cela. A l'école, cet affichage n'est pas possible. Pourquoi ? Parce que l'on s'adresse à des mineurs dont la construction intellectuelle est en chantier et, pour que cette construction puisse se faire sereinement, il faut un lieu qui soit neutre du point de vue des affirmations philosophiques et religieuses.

J'ai bien conscience que cela ne va pas de soi pour tout le monde, notamment pour un certain nombre de nos voisins européens qui ne voient pas de contradiction entre le port de signes ostensibles et la possibilité d'une émancipation. Mais il existe de fait dans notre pays une tradition laïque, philosophique et politique qui considère que la laïcité n'est pas qu'un principe juridique, qu'il s'agit d'une manière de vivre ensemble. Les questions de laïcité à l'école ne se résument pas d'ailleurs au seul sujet des hidjabs ou des abayas.

Il existe d'autres sujets brûlants sur lesquels on ne doit pas déroger : les contestations pédagogiques, les refus de participer à des cours d'EPS, d'histoire ou de SVT. Ce sont des enjeux cruciaux bien qu'ils soient moins médiatisés.

Dominique Schnapper

Je vous rejoins entièrement. La laïcité est avant toute chose un principe juridique. Mais derrière tout principe, il y a un peu plus

que le droit. Toute démocratie se définit par la séparation du politique et du religieux, les formes prises par cette séparation étant différentes d'un pays à l'autre. En France, elle a été révolutionnaire, conflictuelle et, effectivement, laïcité, dans ce contexte, est aussi un projet politique d'émancipation du citoyen des déterminismes culturo-religieux au nom de la raison commune. Nos amis anglo-saxons, même quand ils nous aiment bien, nous trouvent un peu raides sur le sujet mais c'est notre histoire et nous avons le droit à la continuité historique."

[Lire la suite](#)



Laïcité à l'école : "Les règles et les valeurs, on doit les respecter, que l'on soit musulman ou non", pour Latifa Ibn Ziaten

Le ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye, a appelé les recteurs à faire preuve de "fermeté" dans l'application des principes de laïcité à l'école, rappelant qu'il n'y avait pas d'établissement scolaire de "non-droit". Le port de signes et tenues religieux, comme les abayas et les qamis, représentait 56 % du total des atteintes à la laïcité à l'école au mois de mai, selon les chiffres mensuels publiés par l'Éducation nationale.

[Voir la vidéo](#)



Colloque du CNAL « la laïcité et l'École : état des lieux et moyens d'agir »

Le CNAL et ses organisations membres (UNSA Éducation, SE-UNSA, FCPE, Ligue de l'Enseignement et DDEN) organisent le 15 juin à Montpellier un colloque sur la laïcité et l'École. Plusieurs tables rondes sont prévues ainsi que la présentation d'une enquête de l'IFOP. Nous vous y attendons nombreuses et nombreux pour échanger sur ce sujet d'actualité.

[Lire la suite](#)



De Jean-Michel Blanquer à Pap Ndiaye, la dilution progressive de la laïcité – Unité Laïque

Comparaison n'est pas raison, dit l'adage. Revenons pourtant sur deux événements impliquant les ministres de l'Éducation nationale qui se sont récemment succédé rue de Grenelle, Jean-Michel Blanquer et Pap Ndiaye. Une mise en perspective permet souvent une salutaire prise de conscience.

Sommaire

1. Premier épisode : le Conseil des sages de la laïcité,
2. Deuxième épisode : la formation des enseignants à la laïcité,
3. D'un ministre l'autre, qu'observe-t-on ?
4. Menaces sur la loi de 2004,
5. Des enseignants anti-laïques ?
6. Inquiétudes.

[Lire la suite](#)





Sondage : la laïcité à l'école, contestée et mal interprétée –

Le sondage de l'Ifop pour le Comité national d'action laïque, publié ce jeudi 15 juin, note chez les professeurs une définition de moins en moins juste de ce principe, et chez les élèves des incompréhensions régulières.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article tiré du quotidien, Libération, le 15 juin 2023

"La laïcité à l'école, voilà un sujet qui cristallise toutes les tensions, sans que tout le monde n'en comprenne bien le sens, enseignants compris. C'est notamment ce qui ressort d'un sondage Ifop pour le Cnal, le Comité national d'action laïque, dévoilé par Libération ce jeudi 15 juin, à l'occasion d'un colloque sur le sujet à Montpellier. Réalisée auprès de 650 enseignants, du primaire au lycée, l'enquête montre que les idées fausses sur la laïcité augmentent depuis 2018, date du dernier sondage du Cnal. Un plan de formation à la laïcité, étalé sur quatre ans, a pourtant été lancé à la rentrée 2021 pour tous les personnels scolaires. Mais ils ne sont qu'un peu plus de 250 000 à avoir pour le moment été formés sur plus d'1,5 million d'agents.

(...)

Conséquence, la loi de 2004 - sur l'interdiction du port de signes ou de tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse - dans les écoles est encore souvent mal interprétée. 57 % des professeurs interrogés disent qu'elle a déjà été remise en cause par des élèves, même pourcentage pour les parents. Mais plus de 20 % des enseignants ajoutent que cela reste rare.

(...)

En éducation prioritaire, «ces contestations d'enseignement et de la loi de 2004 sont plus importantes, remarque Rémy-Charles Sirvent. Ce qui signifie que ce sont dans les zones les plus ségréguées que la revendication religieuse est la plus importante. Voilà pourquoi il faut résolument agir pour améliorer la mixité sociale à l'école». Régulièrement pointées du doigt, notamment depuis qu'elles sont publiées chaque mois par le ministère de l'Éducation nationale, ces «atteintes à la laïcité» se règlent par le dialogue dans la très grande majorité des cas (94 %)."

[Lire la suite](#)



Laïcité à l'école : signes ostensibles d'affaiblissement ?

Entre instrumentalisation, ressenti et réalité vécue sur le terrain, la laïcité est-elle devenue une valeur difficile à défendre à l'école ? L'incertitude sur l'avenir de Pap Ndiaye au gouvernement, et le feuilleton des "Fonds Marianne", ne facilitent pas le travail !

[Écouter la suite](#)





Les Enseignants du public et la Laïcité

Alors que les atteintes à la laïcité à l'école sont une nouvelle fois très présentes médiatiquement, avec notamment la polémique autour des abayas, l'Ifop a interrogé pour le Comité National d'Action Laïque les enseignants du public (du primaire au lycée) sur la thématique. Il en ressort une crispation sur la laïcité à l'école, avec notamment une recrudescence des incidents, mais également le constat que l'enjeu est bien identifié par l'Éducation Nationale qui s'efforce d'agir (surtout au travers de formations sur le principe de laïcité à la fois plus nombreuses et de meilleure qualité).

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ À LA FRANÇAISE ET ANGLO-SAXONNE



La laïcité vue des deux côtés de la Manche

Nous vous le disions il y a quelques semaines : entre Britanniques et Français, cela n'a pas toujours été tout beau tout rose. La raison ? Des valeurs et un régime étatique profondément aux antipodes l'un de l'autre. La rédaction vous propose aujourd'hui de revenir sur l'une des plus grandes discordances opposant encore de nos jours les deux États souverains : la laïcité.

Plusieurs siècles ont passé depuis la Guerre de Cent Ans. La relation franco-britannique fut longue à bâtir et fastidieuse à entretenir. Pour autant, certains débats perdurent et reflètent des idéologies incompatibles. Aujourd'hui, la question brûlante autour de la laïcité fait débat dans un monde occidental moins uni que nous pouvions le penser. Il y a quelques mois, plusieurs jours après l'assassinat abject de Samuel Paty, le président français Emmanuel Macron tweetait « la laïcité n'a jamais tué personne » et relançait ainsi la polémique sur la laïcité « à la française ».

Mais quelle est réellement l'origine d'une telle dissimilitude entre deux démocraties qu'en apparence tout rassemble ?

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ AU CANADA



Le décret québécois interdisant la prière à l'école contesté devant les tribunaux

Le Conseil national des musulmans canadiens (CNMC) et l'Association canadienne des libertés civiles (ACLC) font front commun pour contester devant les tribunaux le décret 707-2023 adopté par le gouvernement du Québec qui interdit la prière dans les écoles publiques.

[Lire la suite](#)





Loi sur la laïcité : elle fournit une «opinion juridique» au Conseil de la magistrature sans être membre du Barreau | JDQ

Le Conseil de la magistrature s'est appuyé, en partie, sur une opinion juridique invalide pour refuser d'appliquer la Loi sur la laïcité. En effet, une des deux professeurs mandatés vient d'être condamnée pour avoir produit un avis sur l'application du droit sans être membre du Barreau.

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ DANS LE MONDE



La laïcité dans le monde

Le 16 mai 2023, RésO Villes et la DREETS Bretagne ont proposé un temps d'échange autour de la thématique de la Laïcité dans le monde.

Cette webconférence a permis de donner un éclairage sur cette thématique par Valentine ZUBER, directrice d'études à l'École Pratique des Hautes Études, titulaire de la Chaire de Religions et relations internationales.

[Voir la vidéo](#)



LAÏCITÉ EN BELGIQUE



La Louvière : “Des bulles et des religions”, une conférence organisée par... la Maison de la Laïcité - La DH/Les Sports+

L'événement se tiendra dans le cadre des dialogues interconvictionnels organisés depuis dix ans.

[Lire la suite](#)



LAÏCITÉ EN FRANCE

« Il y a encore trop de gens qui ne comprennent pas la laïcité »

From www.ouest-france.fr - 7 juin, 14:29

Son fils militaire a été tué en 2012 par le terroriste Mohammed Merah. Depuis, Latifa Ibn Ziaten sillonne la France avec un message de paix, de vivre ensemble et de dialogue. Ce week-end, elle a animé trois réunions à Rennes. Et regrette que la laïcité soit souvent remise en cause par des jeunes.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Extrait tiré du quotidien, Ouest-France, le 4 juin 2023

"Longuement, Latifa a échangé avec les gens venus à sa rencontre. « Mais je suis étonnée, lors de mes échanges surtout avec des jeunes à Rennes, de voir que trop de personnes encore ne comprennent pas la laïcité, regrette-t-elle. Elles me demandent pourquoi, comme tant d'autres pays, elles ne peuvent pas porter le voile à l'école ou sur leur lieu de travail ? Pourquoi on leur impose cette laïcité ? » Une preuve que son travail est loin d'être inutile. « Je tente de leur expliquer que l'on est dans un pays laïc et que chacun doit respecter la France et ses lois. Je pense qu'il faut encore faire beaucoup de travail de pédagogie et d'information. La laïcité reste incomprise par un trop grand nombre de personnes. »"



Éric Piolle : « L'impression de vivre dans la blague de Coluche : "Il vaut mieux se fâcher avec les musulmans qu'avec les racistes, ils sont moins nombreux" »

Lors de l'Université Libé ce 31 mai, le maire (EE-LV) de Grenoble débattait sur le thème de la laïcité avec l'autrice Rokhaya Diallo, l'édile socialiste de Rouen, Nicolas Mayer-Rossignol, et l'historien Nicolas Offenstadt.

Ce 31 mai, Libération et Paris-I-Panthéon-Sorbonne lancent «l'Université Libé». Une journée pour faire débattre les différents courants progressistes sur des sujets politiques structurants. En partenariat avec le Crédit coopératif, ESS France, Backseat, la Mutualité française et la Fondation Jean-Jaurès. Le débat «Laïcité : sommes-nous vraiment irréconciliables ?» réunissait Éric Piolle, maire (EE-LV) de Grenoble, Rokhaya Diallo, autrice, journaliste, réalisatrice, Nicolas Mayer-Rossignol, maire (PS) de Rouen, Nicolas Offenstadt, historien à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne.

[Lire la suite](#)

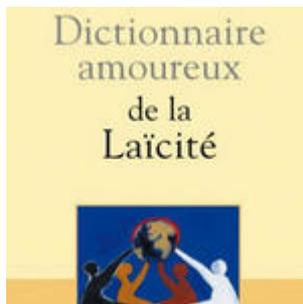


Est-ce que dans votre quotidien vous constatez des remises en cause de la laïcité ?

Deux tiers des Français (67 %) estiment que la laïcité est en danger en France, selon une balise ifop pour Sud Radio, que nous vous dévoilons ce soir. C'est moins qu'en octobre 2019 (78 %), mais c'est plus qu'en 2005 (58 %).

[Voir la vidéo](#)





La laïcité, ni ouverte ni fermée

Depuis vingt ans, j'enseigne la laïcité en France dans les collèges, les lycées et les IUFM. Et je constate l'attachement de la plupart des professeurs à la laïcité sans adjectif, ni fermée ni ouverte. Il en va de même pour les élèves, dès lors qu'on leur explique la laïcité et le sens de ses règles. Quant aux mérites supposés du modèle anglo-saxon, on peut en douter.

Au Royaume-Uni, la liberté vestimentaire des élèves est nulle, car le plus souvent un uniforme leur est imposé. Par ailleurs, à l'initiative de l'archevêque de Canterbury, plus de cinquante « conseils de la charia » interviennent dans les affaires judiciaires sur le fondement du Coran, qui consacre l'esclavage sexuel de la femme : « L'homme ira à sa femme quand il le voudra et comme il le voudra. » Pour l'homme, le divorce se fait par simple répudiation unilatérale. Pour la femme, c'est un calvaire. Quant à l'omniprésence de la religion dans les cérémonies publiques, elle viole l'égalité de traitement due aux athées et aux agnostiques britanniques, qui s'en plaignent. Voilà les vertus supposées du modèle multiculturaliste anglais !

[Lire la suite](#)



La laïcité, le conflit d'interprétation

La laïcité, en France, n'a jamais été une notion univoque. Depuis la fin du XIXe siècle, elle ne cesse de faire l'objet de nombreux conflits d'interprétation, et les règles de droit qui lui donnent corps n'ont cessé d'être réajustées. Pourquoi cette notion est autant mise à mal ?

[Écouter la suite](#)



D'où ça sort ? "La laïcité"

C'est au 19e siècle que le mot apparaît... laïcité... pour laos... qui veut dire peuple en grec...

[Écouter la suite](#)



De la laïcité à la française à la théorie normative de la religion (et retour)

Après avoir étudié à l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux et à l'université d'Oxford, Cécile Laborde a occupé divers postes à l'université d'Exeter, au King's College de Londres, et, en théorie politique, à University College London (2003-2017). Elle est, depuis 2017, Professor et Senior Research Fellow au Nuffield College d'Oxford. Outre Critical Republicanism (Oxford, 2008) et un ouvrage collectif, avec J. Maynor, sur le républicanisme, Republicanism and Political Theory (Blackwell, 2008), elle a publié Liberalism's Religion en 2017 (Harvard University), qui paraît en traduction française en 2023 aux éditions Hermann sous le titre Philosophie Libérale de la Religion. Elle est membre de l'Académie Royale de Belgique et de la British Academy.

[Lire la suite](#)

LECTURE



"En 1905, pour l'inventaire de la cathédrale de Béziers, les portes étaient closes" raconte Luc Baby

Passionné d'histoire locale, Luc Baby vient de publier chez Le Chameau Malin "La laïcité à Béziers, le temps de la séparation des Églises et de l'État, 1905".

Votre ouvrage traite de la période qui va de 1870 à 1905, des années particulièrement agitées à Béziers.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article tiré du quotidien, Le Midi libre, le 11 juin 2023

"Cet ouvrage traite de la laïcité pure. Comment elle a été mise en place après 1870 et la proclamation de la III^e République par Léon Gambetta jusqu'à la loi de 1905 qui, pour moi, est la cerise sur le gâteau parce qu'il y a tout le processus. La loi coupe les relations avec le Vatican, elles ont été rétablies dans les années 1920."

Sommaire

1. Vous avez travaillé à partir de quelles sources ?
2. Pouvez-vous détailler le processus de laïcisation ?
3. Ensuite est venue celle de l'enseignement,
4. La santé est également touchée,
5. Et les pompes funèbres ?
6. Vous parlez également des lois de 1901, 1904 et 1905.

[Lire la suite](#)

LAÏCITÉ

Que de trahisons on commet en ton nom !

Jean-Louis AUDUC

Laïcité, que de trahisons on commet en ton nom !

L'auteur, après avoir été professeur d'Histoire a été directeur adjoint de l'IUFM de Créteil jusqu'en 2010 et a toujours eu un engagement syndical et politique. Spécialiste du système éducatif français, il a écrit de nombreux ouvrages tant pour la formation que pour l'enseignement. Son parcours est marqué par une préoccupation première : la défense de la laïcité, qui, pour lui, est le principe premier de l'organisation de notre société.

[Lire la suite](#)



Le débat académique sur l'islam radical est-il possible au sein des universités ?

Selon Florence Bergeaud-Blackler, menacée depuis la sortie d'un ouvrage sur les Frères musulmans, la situation des chercheurs travaillant sur l'islamisme est inquiétante. Des propos que ne cautionnent pas nombre de ses collègues qui, tout en déplorant les pressions dont l'universitaire fait l'objet, estiment qu'elle confond parfois politique et recherche.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article tiré du quotidien, Le Monde, le 10 juin 2023

"Le débat académique sur l'islam radical est-il devenu impossible au sein des universités françaises ? Sur le terrain, le propos semble largement exagéré. Ainsi, le 30 mai, treize chercheurs d'horizons et d'obédiences très divers, voire en désaccord, débattaient tranquillement et sans animosité de « la radicalisation sous le sceau de l'islam » dans le cadre d'une journée d'études organisée par l'Institut d'études de l'islam et des sociétés du monde musulman dans les locaux de l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco) en présence du public.

Accusé dans l'ouvrage de Florence Bergeaud-Blackler d'être encore dans le « giron de la matrice » des Frères musulmans qu'il assure avoir quittée en 2004, Omero Marongiu-Perria, sociologue de l'ethnicité et spécialiste de l'islam, a eu l'occasion de travailler avec elle. Dans une lettre ouverte au monde universitaire, il rappelle ainsi leurs diverses collaborations dans le détail et regrette que l'attitude de sa consœur « s'apparente à celle de chercheurs qui, depuis pas mal d'années, publient des travaux sur des acteurs qu'ils n'ont jamais interrogés, sur des terrains qu'ils ont à peine visités, privilégiant l'analyse des "traces" laissées dans les médias ou sur les réseaux sociaux au détriment du long et néanmoins nécessaire travail du chercheur sur un temps long ». Pour lui, Mme Bergeaud-Blackler « décrète(...) d'une manière confuse et sur une posture complètement idéologique » que tout signe « de l'appartenance à l'islam et tout attachement aux normes liées à la pratique culturelle ou à la consommation traduit l'appartenance à la "matrice frériste" ».

[Lire la suite](#)



LIBERTÉ CULTURELLE



L'esclavage, un sujet toujours sensible pour les musées

Même si les expositions thématiques sur l'esclavage se multiplient dans les anciens ports négriers, de Nantes au Havre, exhumer cette part d'ombre de notre histoire reste une mission délicate.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article tiré du quotidien, La Croix, le 11 juin 2023

"Chaque mot a donc été pesé : « Traite atlantique » a été substitué à « traite négrière » et les termes dépréciatifs « Noir », « nègre » et « négrier » présents dans les sources historiques sont écrits entre guillemets ou en italique. « Certaines associations considèrent que l'on prend trop de précautions, mais

cette terminologie va s'imposer dans les années à venir », assure Guillaume Gaillard.

Le Musée d'histoire de Nantes va plus loin dans sa réflexion : la formule « personne esclavagisée » a remplacé « esclave » afin de « ne pas réduire l'individu à son statut ». L'institution s'est aussi donné pour mission de « décoloniser sa pensée et son imaginaire » à travers une manifestation annuelle intitulée « Expression(s) décoloniale(s) »."

[Lire la suite](#)



LIBERTÉ D'EXPRESSION



Concert empêché par des catholiques intégristes à Carnac. Deux personnes devant la justice

Le parquet de Lorient annonce, ce jeudi 1er juin, que deux personnes seront jugées pour "atteinte à la liberté d'expression" et "violence volontaire", après des incidents dans une église de Carnac où des catholiques intégristes étaient venus manifester, le 13 mai, leur opposition à un concert.

[Lire la suite](#)



LIBERTÉ DE CULTE



L'État et les institutions religieuses en France #1 : un dialogue codifié avec les représentants des cultes

Comment se structure, en France, l'exercice des cultes ? Quel dialogue leurs représentants entretiennent-ils avec les pouvoirs publics ? Balises se penche sur les relations entre l'État et les organisations religieuses en France, à l'occasion de la rencontre « Les institutions religieuses dans et face à l'Histoire » organisée à la Bpi en juin 2023.

La séparation des Églises et de l'État est inscrite dans la loi du 9 décembre 1905 : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. » Ce paragraphe met fin à la reconnaissance officielle de certains cultes – catholique, protestant réformé, protestant luthérien, israélite –, qui prévalait depuis le concordat de 1801 et s'accompagnait d'une organisation et d'un financement publics.

Sommaire

1. Des pratiques associatives,
2. Quels interlocuteurs pour l'État ?
- 3. Dans les relations internationales.**

"Par cet encadrement des associations culturelles et ce dialogue avec les représentants des cultes, l'État assure la liberté de conscience et le libre exercice des cultes mentionnés dans la loi de 1905. Il doit aussi garantir le respect de toutes les croyances et l'égalité devant la

loi sans distinction de religion, en vertu du préambule ou de l'article premier des constitutions de 1946 et de 1958, qui consacrent également le principe de laïcité. Dans le même temps, l'État encadre les pratiques religieuses dans l'espace public – les processions, par exemple – et veille, plus généralement, à ce qu'elles ne contreviennent pas aux principes républicains et à l'ordre public. Pour cette raison, il surveille les dérives sectaires et protège l'indépendance du politique vis-à-vis du religieux, en interdisant par exemple la tenue de scrutins et de réunions politiques dans les lieux de culte."

[Lire la suite](#)



Préparation de l'Aïd el-Kébir : ce que les maires doivent savoir | Maire-Info, quotidien d'information destiné aux élus locaux

La fête musulmane de l'Aïd el-Kébir va avoir lieu à la fin du mois de juin. Le ministère de l'Intérieur rappelle à cette occasion que les pouvoirs publics, dont les maires, ont un rôle à jouer dans la préparation et le bon déroulement de cet événement. Explications.

Sommaire

1. Fourrières,
2. Préparation en amont,
- 3. Principe de laïcité : la jurisprudence du Conseil d'État,**

"Si la commune engage des dépenses pour aider à la préparation de cette fête, il se pose naturellement la question du respect du principe de laïcité. En aménageant, éventuellement à ses frais, un espace d'abattage temporaire pour l'Aïd el-Kébir, une commune contrevient-elle aux dispositions de la loi de 1905 ?

Le Conseil d'État a en effet jugé qu'une collectivité locale peut « construire ou acquérir un équipement afin de permettre l'exercice de pratiques à caractère rituel », si deux conditions cumulatives sont respectées : premièrement, l'existence d'un intérêt public local, en l'espèce la salubrité et la santé publiques ; deuxièmement, le fait que le droit d'utiliser ces installations « soit concédé dans des conditions, notamment tarifaires, qui respectent le principe de neutralité à l'égard des cultes et le principe d'égalité et qui excluent toute libéralité et, par suite, toute aide à un culte »."

4. L'implication des communes.

[Lire la suite](#)



LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE



Université : la grande offensive des militants de l'écriture inclusive

Après avoir investi la communication des facultés, ce combat idéologique s'étend désormais aux cours et aux examens.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article tiré du quotidien, Le Figaro, le 12 juin 2023

"Très présente en Bretagne (54 % des étudiants exposés), la pratique est absente en Corse ou dans le Grand Est. De leur côté, Heather Burnett, chercheuse en linguistique au CNRS et

Céline Pozniak, maître de conférences à Paris-VIII, ont fait, en 2019-2020, une étude sur l'utilisation de l'écriture inclusive (des doublets au point médian) dans les universités parisiennes, en relevant dans les brochures de licence les formes du mot «étudiant».

Verdict ? L'écriture inclusive est présente à 30 % à Sorbonne-Nouvelle, 29 % à Paris-XIII (Villetaneuse, en Seine-Saint-Denis), 23 % à Paris-VIII-Saint-Denis. Quand elle est absente à Paris-Saclay, Panthéon-Assas ou Dauphine. Sans surprise, son utilisation est « associée à des universités réputées plus à gauche », constatent les chercheuses. Concluant à « une pratique bien ancrée, mais très hétérogène », elles poussent à la promotion d'une « forme normée pour tout l'enseignement supérieur ».

(...)

Manipulation politique absurde de la langue pour les uns, représentation par le langage de la diversité sociale et des minorités pour les autres, l'écriture inclusive est, à l'université, le terrain d'une guerre idéologique. En 2021, nouvellement élue présidente de l'université de Limoges, la linguiste Isabelle Klock-Fontanille avait décidé de bannir les points médians présents dans les communications de l'université depuis 2017, expliquant avoir agi « en linguiste et non en féministe militante », gênée par « la confusion entre le genre grammatical et le genre sexuel ».

(...)

Pour Paul, 21 ans, futur professeur d'histoire-géographie, « refuser l'écriture inclusive est aujourd'hui un acte politique ». Inscrit en master « métiers de l'enseignement » (Meef), dans une université de l'ouest de la France, il constate que cette écriture est « partout, de l'administration aux élèves, en passant par les profs ». « L'an dernier, un chargé de TD voulait mettre des points bonus aux étudiants qui l'utilisaient. Heureusement sans succès », raconte-t-il. Dans son « Inspé » (l'institut de formation des profs), « les trois quarts des profs l'utilisent. Une manière de nous pousser à l'utiliser », estime-t-il.

Dans son dernier examen en date, l'intitulé précisait : « Votre argumentation devra mobiliser les éléments réglementaires que tout·e enseignant·e doit connaître. »

Récemment, sur le groupe Messenger des élèves de sa promo, une étudiante s'est interrogée sur le fait de rédiger son mémoire en écriture inclusive. « Oui, le prof l'utilise », répond en chœur la majorité des étudiants. Paul, qui défend l'utilisation de la « langue française » - et souffre par ailleurs de dyslexie -, suscite les sarcasmes.

« C'est en créant un débat autour de ça qu'on politise le truc », lui explique un camarade. « Ce qui m'inquiète, c'est que ce sont de futurs profs. Ils ont bien l'intention d'utiliser l'écriture inclusive, explique-t-il. Tout cela risque d'ajouter de la confusion dans la tête des élèves, qui ne maîtrisent déjà pas les accords. Alors un 3e genre... »

Quid de la circulaire Blanquer qui, en 2021, a formellement interdit l'écriture inclusive dans les écoles, collèges et lycées ? « En début d'année, un prof nous avait précisé que ce n'était pas une loi, juste une recommandation », rapporte Paul."

[Lire la suite](#)



LIBERTÉ RELIGIEUSE



La liberté religieuse demeure une préoccupation en Turquie après la réélection d'Erdogan

La politique de Recep Tayyip Erdogan suscite des débats quant à ses répercussions sur la société turque, notamment en ce qui concerne la liberté religieuse.

[Lire la suite](#)



LIBERTÉ SPIRITUELLE



Éric de Moulins-Beaufort et Véronique Margron appellent à « une culture de la liberté spirituelle »

Entretien - Engagés dans la lutte contre les abus dans l'Église, le président de la Conférence des évêques de France et la présidente de la Conférence des religieux et religieuses de France mobilisent leurs institutions respectives pour un changement de culture. Entretien croisé – le premier du genre entre eux – entre Mgr Éric de Moulins-Beaufort et sœur Véronique Margron.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPP :

Article tiré du quotidien, La Croix, le 10 juin 2023

"Les abus sexuels sont la partie visible d'un iceberg constitué des abus de pouvoir et spirituels. Comment s'attaquer à ces abus plus difficiles à cerner ?

É. de M.-B. : D'abord, en ayant des procédures claires pour recueillir les témoignages, les transmettre aux personnes compétentes. Nous ne sommes pas formés pour être des procureurs, des enquêteurs, ou des juges d'instruction. Il faut donc nous garder de jouer ces rôles. Plus profondément, c'est une question d'attitude globale parce qu'il faut aussi que tout le monde, y compris les fidèles, ait le sens de la liberté spirituelle, et que nous le cultivions. Le respect de la dignité de chaque personne doit vraiment être pour nous une lumière. Contrairement à ce que certains s'imaginent, l'Église est avant tout une terre de liberté. Mais plus il y aura de personnes formées, plus on peut espérer qu'il y aura, à chaque niveau, des gens capables de signaler de potentielles dérives.

V. M. : Il est très difficile de lutter contre les abus spirituels, de les détecter et, encore aujourd'hui, de percevoir les signaux faibles dont a parlé le rapport de la Ciase. De fait, qui va pouvoir enquêter avec compétence et autorité ? Vous pouvez recevoir des témoignages, interpellier les communautés, mais celles-ci sont autonomes. Il est capital de faire appel à d'autres, d'avoir recours aux institutions publiques, à la justice, à la société civile..."

[Lire la suite](#)



LIEU DE CULTE



Pourquoi les communes ont-elles la charge de certains lieux de culte ?

Dans notre pays, de nombreux lieux de culte sont la propriété des communes. Une situation conduisant à des dépenses de fonctionnement et d'entretien, voire de rénovation, parfois bien trop élevées au regard de certains budgets communaux. Comment s'explique cette spécificité ?

On vous répond.

Sommaire

1. Comment s'explique cette propriété ?
2. Les communes peuvent-elles disposer de ces lieux comme elles le souhaitent ?

[Lire la suite](#)



LOI 2004



Laïcité : 2 enseignants sur 3 pointent des contestations à la loi de 2004 dans leur établissement-operanewsapp

Un colloque et un sondage. Ce 15 juin, le Comité national d'action laïque (CNAL) réunit à Montpellier universitaires, fonctionnaires de l'Éducation nationale, syndicalistes et politiques pour échanger sur l'application de la laïcité à l'école. Afin de guider les débats, l'organisation qui regroupe plusieurs associations du monde éducatif a commandé à l'Ifop, comme elle l'avait déjà fait en 2018, une étude auprès de 650 enseignants du public. Résultat : si 82 % des professeurs estiment le climat scolaire autour de la laïcité apaisé dans leur établissement, la part d'entre eux qui signale des contestations vis-à-vis d'enseignements ou de la loi de 2004 sur les signes manifestant une appartenance religieuse progresse.

Ainsi, 53 % des répondants assurent que dans leur établissement des enseignements font l'objet de contestations ou que des élèves tentent de s'y soustraire, contre 38 % en 2018. Pour 6 % d'entre eux ces contestations interviennent « régulièrement », pour 18 % « de temps en temps » et 29 % « rarement ». Les réseaux d'éducation prioritaire (REP) semblent plus concernés, avec 69 % des professeurs y observant le phénomène, contre 49 % hors REP. Parmi les matières les plus touchées : les cours d'éducation physique et sportive, l'enseignement moral et civique ou les questions concernant la mixité fille-garçon. Par ailleurs, 74 % des répondants ont noté dans leur établissement des paroles ou des actes de racisme, 56 % de communautarisme, contre respectivement 72 % et 48 % en 2018.

[Lire la suite](#)



MIXITÉ SOCIALE



De l'école publique au privé : ces parents qui virent de bord

Alors qu'un protocole pour renforcer la mixité sociale conclu fin mai entre le ministère de l'Éducation nationale et l'Enseignement catholique vient d'être signé, l'attractivité de ce dernier ne se dément pas. Des parents qui ont grandi hors de la sphère catholique et ont toujours cru dans le public se tournent désormais vers le privé.

[Lire la suite](#)



OBSCURANTISME



Il y a 20 ans, les laïques ont fait reculer l'obscurantisme - AgoraVox le média citoyen

Il y a 20 ans, s'est déroulé un débat vif sur la question de l'interdiction des signes religieux dans l'enceinte des écoles.

Militant laïque d'éducation populaire j'ai participé activement à la campagne aux côtés de militantes comme Caroline Fourest et Fiammetta Venner.

Nous avons multiplié les initiatives et les réunions et je me rappelle des tensions et des difficultés de débattre sereinement.

[Lire la suite](#)



PORT DE L'ABAYA



Laïcité : l'abaya, le vêtement qui fait débat

Face à l'engouement pour ce vêtement, le ministre de l'Éducation Pap Ndiaye a réuni les différents recteurs d'académie.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article tiré de l'hebdomadaire, Le Point, le 7 juin 2023

"Les incidents liés aux tenues vestimentaires se multiplient dans les établissements français depuis plusieurs mois.

La cause ? L'abaya, une robe traditionnelle venue du Moyen-Orient, de plus en plus adoptée par les jeunes en France. Après avoir été un temps confinée dans les boutiques communautaires, la tenue est disponible partout.

Le comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) observe en outre que, sur TikTok et Twitter, certains comptes encouragent leur communauté à porter des vêtements religieux et donc à braver la loi de 2004.

Sommaire

1. Qu'est-ce que l'abaya ?

2. Qu'est-ce qui coince ?

"Aujourd'hui, le casse-tête pour les établissements scolaires est de savoir si ce vêtement est à caractère religieux ou non et donc sous le coup de la loi de 2004 sur la laïcité à l'école, qui acte leur interdiction. Or ce texte, qui vise « le voile islamique, quel que soit le nom qu'on lui donne, la kippa ou une croix », ne dit explicitement rien sur l'abaya.

Son caractère religieux dépend de l'intention de l'élève. Certaines le portent pour la religion, d'autres veulent simplement couvrir leurs rondeurs, imiter une amie, ou trouvent la tunique élégante. La distinction à apporter est alors du ressort des proviseurs."

3. Le contexte

"Didier Georges, responsable du SNPDEN, le syndicat majoritaire chez les chefs d'établissement, est préoccupé par ce chiffre : « Quatre collègues sur dix ne font pas remonter les incidents, pour beaucoup de raisons. » En automne, il avait lancé une étude nationale pour mesurer l'importance des vêtements de type abaya. Il ressort de cette étude que sept lycées et trois collèges sur dix font état du problème."

[Lire la suite](#)



Abayas à l'école : "Le soutien de l'institution aux chefs d'établissement doit être intangible"

Face à la recrudescence des abayas à l'école, les chefs d'établissement en première ligne de front se sentent toujours plus démunis. En cause, la circulaire de septembre 2022 leur laissant le soin de juger du caractère religieux ou non du port de l'abaya.

Ce mardi 6 juin, le ministre de l'Éducation nationale Pap N'Diaye a réuni tous les recteurs d'Académie pour évoquer la recrudescence d'incidents liés au port de l'abaya dans les établissements scolaires. Les chefs d'établissement se sentent démunis, alors que la circulaire de septembre 2022 leur laisse la libre appréciation de décréter si le port de l'abaya revêt un comportement religieux ou non. Entretien avec Delphine Girard, professeure de lettres, comité "Vigilance Collèges Lycées", créé en réaction à la mort de Samuel Paty.

Sommaire

1. Marianne : Pourquoi est-il difficile de faire appliquer la loi du 15 mars 2004 - qui interdit le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse - à l'abaya, comme elle s'applique au voile ? Cette robe traditionnelle islamique est-elle intrinsèquement un signe ostentatoire d'atteinte à la laïcité.

2. Selon la circulaire de septembre 2022, il revient aux chefs d'établissement de juger si le port de l'abaya relève d'un comportement religieux, et ce, à partir de deux critères : « La fréquence du port de la robe » et le « refus de l'élève de l'ôter ou non ». Les trouvez-vous suffisants ?

3. Alors que peut faire un chef d'établissement qui assiste à la diffusion du port de l'abaya dans son collège ou son lycée ?

4. Ce que disent les chefs d'établissement, c'est qu'aux yeux des jeunes filles et de leurs familles, la responsabilité incombe à une seule personne... le chef d'établissement. Comment faire comprendre que l'on n'est pas dans une décision individuelle, quand de fait elle est

encouragée par le ministère de l'Éducation, à une décision collective ?

5. Mais certains chefs d'établissement expliquent justement qu'il est matériellement impossible de discuter quand l'on se retrouve avec une centaine de jeunes filles qui portent l'abaya, et leurs familles sur le dos... il n'y a donc pas de solution ?

6. Ne faudrait-il pas interdire l'abaya par une ingénierie juridique comme le proposent certains ? À la manière du Niqab (voile intégral) avec la loi de 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public ?

[Lire la suite](#)



Abaya : on vous explique la polémique sur cette robe traditionnelle de plus en plus souvent portée à l'école

Le ministre de l'Éducation Pap Ndiaye a réuni tous les recteurs d'académie, ce mardi 6 juin, pour évoquer la recrudescence d'incidents liés au port de l'abaya dans les établissements scolaires. Cette robe traditionnelle n'est pas interdite par la loi mais elle est souvent prohibée à l'école, au nom de la laïcité.

[Lire la suite](#)



Tribune. Abayas à l'école : « Un risque majeur de dévoiement de la laïcité en France »

Younès Ben Haddou, référent jeunes du Printemps Républicain, alerte sur le port des abayas dans les écoles en France. Pour lui, « il existe un risque majeur de dévoiement de la laïcité dans notre pays si l'on continue de minimiser le phénomène ».

(...)

Dans l'école de la République, de plus en plus de jeunes collégiennes et lycéennes tentent de contourner la loi de 2004, interdisant les signes religieux.

(...)

Une circulaire interdisant totalement le port de ces tenues à l'école, sous peine de reproduire les mêmes erreurs qu'en 89 avec l'affaire de Creil, lorsque les chefs d'établissement devaient trancher quant à l'autorisation ou non du port du voile.

(...)

Cette polémique a réveillé les islamistes qui se sont emparés de cette problématique, en utilisant leur carte habituelle, celle de la victimisation, nous expliquant qu'il y aurait une « islamophobie » d'État, mais aussi de la presse et de la classe politique de droite et de gauche républicaine.

(...)

Je tiens d'ailleurs à rappeler que l'islamophobie ne tue que ceux qui en sont accusés, de la rédaction du journal satirique Charlie Hebdo en passant par Samuel Paty notamment.

Je suis moi-même de confession musulmane, je défends une autre voie, celle d'un Islam des lumières, en adéquation totale avec les principes républicains.

[Lire la suite](#)





« En salle des profs, c'est le mur de Berlin » : à Marseille, des abayas et un lycée en crise - Le Parisien

Fait rarissime, une cinquantaine de personnes ont pris d'assaut il y a quelques jours le bureau du proviseur de Victor-Hugo, établissement concentrant de nombreuses difficultés. À l'origine du conflit, l'exclusion de surveillants, qui estiment avoir été sanctionnés parce qu'ils refusaient de faire « la police de la laïcité », a exacerbé les divisions.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article tiré du quotidien, Le Parisien, le 7 juin 2023

"Reste l'effet contagion, incontrôlable : il y a dix jours, le lycée Diderot a vu débarquer une quarantaine de manifestants pour fustiger les « discriminations » et soutenir le surveillant licencié à Victor-Hugo. Le calme est très vite revenu dans cet immense bahut en lisière des quartiers nord, où des dizaines de filles retirent leur voile sitôt le sas franchi, pour le glisser dans le sac ou... s'en draper les épaules. Des abayas ? « Il y en a quelques-unes, mais c'est gérable », confie un AED, entre deux « checks » à des élèves. Ici aussi, la communauté éducative ne voit pas ces vêtements amples du même oeil.

« Ils nous gonflent avec leur laïcité obsessionnelle, s'emporte l'un d'eux. On a d'autres priorités que de traquer les robes. » Un « vieux de la vieille », plus philosophe, en sourit presque : « Tout cela pèse sur le climat scolaire, en tout cas, chez les profs. C'est fatigant, et je crains qu'on n'en ait pas fini. Pour la première fois, je suis plus pressé de partir en vacances que mes élèves ! »"

[Lire la suite](#)



Laïcité : pourquoi l'abaya doit rester à la porte du lycée

La loi de 2004 est claire

Mais pour de nombreux spécialistes de la laïcité, le texte de la loi de 2004 est parfaitement clair. La circulaire datée du 9 novembre 2022 est d'ailleurs venue rappeler ce principe intangible : "Outre les vêtements et signes religieux, elle [la loi de 2004] interdit le port de tenues qui, par intention, ont clairement un objectif de signifier ou revendiquer l'appartenance ou à faire du prosélytisme religieux".

C'est bien le cas des abayas. N'en déplaise à ceux qui entretiennent, sciemment ou non, le flou autour de cette question. La réponse à apporter à ceux qui défient le principe de la laïcité, pilier de l'école républicaine, mérite la plus grande clarté. Et une unité sans faille. "Il faut être un enfant nanti de la démocratie pour ne pas savoir que le vrai danger liberticide n'est pas la laïcité. Bien au contraire ! Ne pas redouter de voir sa liberté d'apprendre ou sa liberté d'expression muselée par les injonctions religieuses est une chance énorme", rappelait la professeure de lettres Delphine Girard cet hiver dans nos colonnes. Voilà pourquoi les abayas doivent rester à la porte des collèges et des lycées.

[Lire la suite](#)





Laïcité menacée - Le Parisien

Sur la question du port de l'abaya à l'école, comme souvent, les enseignants se retrouvent seuls, sans consignes claires. L'édito de Nicolas Charbonneau, directeur des rédactions du Parisien-Aujourd'hui en France.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPP :

Article tiré du quotidien, Le Parisien, le 7 juin 2023

"En Iran, des femmes défilent dans la rue contre le port du voile et libèrent leurs cheveux. Chaque jour, elles se filment pour montrer l'ampleur de leur émancipation dans tout le pays. En France, des jeunes filles font des vidéos à l'entrée des collèges et des lycées pour revendiquer le port de l'abaya. On connaît leur argument : il s'agit pour elles, et une poignée de soutiens, de revendiquer leur « liberté vestimentaire ». Mais ce n'est pas un vêtement comme un autre : cette longue robe traditionnelle est rattachée à une pratique rigoriste de l'islam.

D'ailleurs, les réseaux sociaux inondent les esprits de conseils pour promouvoir cet habit qui n'est, certes, pas strictement interdit par la loi sur la laïcité de 2004. On y parle de « mode modeste » ou de « mode pudique », mais cela ressemble fort à un cheval de Troie de l'entrisme islamique à l'école.

(...)

Ainsi, deux ans après la mort de Samuel Paty, on introduit peu à peu la notion de « laïcité ouverte », ou de « laïcité tolérante ». Mais il faut rappeler des évidences : la République est laïque, l'école est un sanctuaire. Chaque atteinte à ces principes est un coup de canif et un renoncement. La laïcité n'appelle aucune interprétation."

[Lire la suite](#)



Sur le port de l'abaya, le gouvernement « se défasse sur les chefs d'établissement », dénoncent les syndicats

Le débat sur le port de l'abaya à l'école est de retour dans l'actualité. Mais à l'échelle des établissements scolaires, c'est toujours aux chefs d'établissements de statuer. Une situation souvent difficile à gérer.

Sommaire

1. Que disent les textes ?
2. « C'est chronophage et on a plein d'autres missions »,
3. « Ça nous expose beaucoup ».

[Lire la suite](#)



Abaya à l'école : "On essaye de présumer des intentions de ces jeunes filles", pour la juriste Lilia Bouziane

Le ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye, a appelé les recteurs à faire preuve de "fermeté" dans l'application des principes de laïcité à l'école, rappelant qu'il n'y avait pas d'établissement scolaire de "non-droit". Le port de signes et tenues religieux, comme les abayas et les qamis, représentait 56 % du total des atteintes à la laïcité à l'école au mois de mai, selon les chiffres mensuels publiés par l'Éducation nationale.

[Voir la vidéo](#)



Face aux abayas, les chefs d'établissements scolaires ne veulent plus «jouer les arbitres» –

Ces tenues traditionnelles venues du Moyen-Orient, portées par-dessus d'autres vêtements, font de nouveau polémique depuis la une du «Parisien» mercredi 7 juin sur leur augmentation ces derniers mois dans des collèges et lycées.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article tiré du quotidien, Libération le 10 juin 2023

"Dans son lycée favorisé de la banlieue lyonnaise, Gérard Heinz doit reprendre «tous les matins» des élèves de «confession chrétienne» qui portent une grosse croix autour de leur cou et dont «les parents s'offusquent» quand il leur demande de la retirer. Ce proviseur représentant du syndicat SNPDEN-Unsa s'appuie pour cela sur la loi de 2004 qui interdit dans les écoles, les collèges et les lycées publics «le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse», de façon très visible donc.

Mais Gérard Heinz confie ne plus savoir quoi dire à la quinzaine de jeunes filles, sur ses 1 500 élèves, qui portent toute l'année de longues robes recouvrant tout leur corps. Pour lui, c'est évident, «ce sont des abayas qui ont une connotation religieuse».

(...) Publiés chaque mois, les signalements pour atteintes à la laïcité dans les 59 640 établissements scolaires ont baissé de 30 % en mai, avec 438 faits remontés. Mais la part des incidents relevant du port de signes et de tenues religieuses, dont les abayas, a augmenté - à 56 % contre 37 % en avril, soit 50 faits remontés en plus.

(...)

Les abayas sont-elles considérées comme des tenues religieuses ostentatoires et donc proscrites à l'école ? La circulaire d'application de loi de 2004 donne trois exemples de signes religieux interdits : un voile islamique, une kippa et une croix «de dimension manifestation excessive».

(...)

«Les abayas sont des marqueurs religieux» donc vous pouvez «refuser l'accès» aux élèves qui la portent «par provocation», leur a répondu en janvier la secrétaire d'Etat à la Citoyenneté, Sonia Backès.

Ce sont aux chefs d'établissement d'apporter «l'appréciation du caractère religieux ou pas» de ces tenues, nuance de son côté Pap Ndiaye. Pour le ministre, pas question «de faire un catalogue la Redoute» des tenues que peuvent porter les élèves. Ce même débat se tenait déjà en 1905, au moment de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat. A ceux qui voulaient y inscrire l'interdiction du port de la soutane, son rapporteur, Aristide Briand, avait rétorqué : «Pensez bien que l'imagination combinée des tailleurs et des curés feront qu'ils arriveront toujours à trouver un signe distinctif.»

(...)

La loi de 2004 est souvent vécue par les élèves comme une atteinte à leur liberté de conscience, mais Marine Gueydan leur rappelle toujours que la laïcité est avant tout là pour les protéger. Afin que l'école reste «un sanctuaire où on apprend des connaissances loin de toute influence religieuse et politique», dit-elle."

[Lire la suite](#)



Abaya : « L'appréciation du caractère religieux, ou pas, ce sont les chefs d'établissement qui doivent l'apporter » estime Pap Ndiaye

À la sortie de l'hémicycle, dans la salle des conférences, le ministre de l'éducation nationale, Pap Ndiaye, est revenu sur la laïcité à l'école et le port de tenues jugées inappropriées.

[Voir la vidéo](#)



PORT DES SIGNES RELIGIEUX



Abaya, niqab, burkini : les termes du combat !

Les errements des défenseurs de la laïcité nuisent au débat sur le port de signes religieux ostentatoires et permettent la progression des mouvements islamistes.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article tiré de l'hebdomadaire, Le Point, le 10 juin 2023

Sommaire

1. Islam politique,

"Tout d'abord la caractérisation de l'islamisme. L'islamisme est un mouvement politico-religieux polymorphe où convergent les tendances les plus violentes du djihadisme et les plus quiétistes, les courants salafistes (intégristes religieux prônant un retour au rigorisme religieux prétendument originel) et le frérisme (le mouvement des Frères musulmans admettant tactiquement des entorses au rigorisme ou des actes terroristes). Mais globalement, l'islamisme dans sa visée de réislamisation des musulmans et de soumission des non-musulmans refuse aux croyants le libre examen individuel de la foi et le pluralisme des interprétations de la religion, et aux mécréants le droit de contester les exigences islamistes.

Deuxième élément de la réflexion à prendre en compte : le voilement des femmes est un signe traditionnel, celui de la soumission des femmes, signe commun à de nombreuses cultures et religions à leur origine. Ainsi l'apôtre Paul dans la Première épître aux Corinthiens verset 11 enjoint aux femmes de voiler leur tête pendant la prière en signe de leur impureté et de leur nécessaire soumission aux hommes. On comprend mieux pourquoi le modernisme occidental fondé sur les notions de liberté et d'égalité a tendu à se débarrasser du voile bien avant l'offensive islamiste actuelle (ce n'est qu'au XXe siècle que les femmes « comme il faut » ne sont plus sorties dans la rue « en cheveux », c'est-à-dire sans chapeau ni foulard sur la tête, voire sans gants)."

2. Traditionalisme,

"Le voilement du corps des femmes est ainsi l'instrument d'une triple séparation. Une séparation réelle : grâce au voile, le corps des femmes dans l'espace public partagé est de fait soustrait au regard et au contact des hommes non autorisés à les voir et à les toucher. Une séparation métaphorique ou métonymique (lorsque seule la tête est voilée) : le voile construit de façon imaginaire un mur qui délimite un espace séparé lorsque par la force des choses les femmes évoluent dans le même espace que les

hommes, contrairement aux espaces matériellement séparés de la salle à manger ou du hammam, et aux espaces interdits aux femmes comme les cafés. Une séparation symbolique enfin : le corps des femmes est « mis sous » voilement, parce qu'il est « sous-mis », et son impureté est ainsi exclue du monde et à la limite n'existe plus."

(...)

"Enfin, plus surprenant encore, chez des féministes, celles dites « intersectionnelles », la complaisance se fonde à la fois sur un libéralisme mal compris qui fait de la soumission volontaire du port du voile une liberté individuelle à défendre, et sur un relativisme culturel de type décolonial qui fait du féminisme historique une création occidentale oppressive pour les femmes musulmanes."

3. Dangerosité.

"Aucun de ces acteurs sociaux ne semble mesurer la dangerosité de l'offensive islamiste, ni comprendre que la proscription du voilement des femmes relève d'un combat laïque salutaire. Si féminisme et laïcité sont en effet étroitement liés, c'est parce que la laïcité consacre le primat de l'individu sur la communauté religieuse, culturelle, familiale, clanique ou ethnique. L'émancipation des femmes (et aussi des hommes d'ailleurs), par rapport aux archétypes et aux rôles qui sont traditionnellement assignés à leur sexe, relève directement du principe laïque. La laïcité défendant le droit de tout individu à exercer son autonomie de corps et d'esprit dans sa singularité et ses particularités, l'égalité entre les différents sexes relève directement du principe laïque. La laïcité reposant ainsi tout autant sur le principe de la liberté individuelle que sur le principe d'égalité, et faisant fi des préjugés distinctifs de tous ordres (racistes, sexistes, classistes, culturalistes ou autres), les revendications féministes relèvent directement du principe laïque."

[Lire la suite](#)



Abayas, qamis... le port de signes religieux en hausse à l'école, Pap Ndiaye veut de la «vigilance» sur la laïcité

Le ministre de l'Éducation nationale réunissait mardi les recteurs d'académie pour alerter sur les atteintes à la laïcité. Il s'adressera en visioconférence à tous les chefs d'établissement, avant l'été.

Sommaire

1. Plus d'un incident sur deux lié au port de signe religieux,
2. Un tweet de Mathilde Panot fait polémique.

[Lire la suite](#)





Les politiques de la nouvelle laïcité ou la discipline du corps des musulmanes « voilées »

L'exclusion des femmes musulmanes qui portent le foulard en France dévoile l'ordre hégémonique en vigueur dans le du pays ainsi que le sexisme et le racisme qui le caractérisent.

Sommaire

1. L'impossible intégration des musulmans en France,
2. L'illégitimité des musulmanes « voilées »,
3. Prendre conscience de son aliénation.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Avertissement. Lu sur Wikipédia

"Hanane Karimi, née en 1977, docteure en sociologie, est une des voix du féminisme musulman en France.

Elle travaille sur la frontière entre le culturel et le religieux et milite pour que les femmes musulmanes remettent en cause, quand c'est le cas, une pratique religieuse qui tend à imposer une domination patriarcale, tout en luttant contre l'islamophobie.

Elle ne milite pas pour le voile à l'école mais pour la liberté de l'instruction[non neutre] et regrette ces écoles confessionnelles où dans certains cas des enfants sont déjà voilées à 8 ou 9 ans. Par contre, elle estime qu'il faut laisser aux jeunes filles voilées le droit de faire leur propre expérience et ne pas les affronter sur ce choix. Cette pratique peut être, selon elle, une étape dans l'évolution religieuse d'une femme. Ainsi les jeunes filles voilées seraient maintenues au sein de la communauté et ne seraient pas rejetées dans ses « marges ». Pour Hanane Karimi : « Ce n'est pas à un gouvernement, à un mari ou à une religion de décider pour moi. Imposer le voile ou l'interdire, c'est suivre la même logique. Celle qui empêche les gens de choisir leur liberté ». Quand il est demandé de parler du voile à Rokhaya Diallo, cette dernière donne les coordonnées d'Hanane Karimi considérant sa parole comme légitime."

[Lire la suite](#)



L'enseignement privé sous contrat

L'enseignement privé sous contrat regroupait à la rentrée 2022 plus de 2 millions d'élèves, soit 17,6 % des effectifs scolarisés, dans un peu plus de 7 500 établissements. Créé par la loi du 31 décembre 1959, dite loi Debré, le régime de l'enseignement privé sous contrat associe au service public de l'éducation des classes au sein d'écoles et d'établissements privés passant avec l'État un contrat aux termes duquel ils prennent certains engagements, comme la conformité aux programmes définis par le ministère de l'éducation nationale et l'absence de discrimination dans l'accueil des élèves. À noter que l'enseignement privé sous contrat est marqué par la prépondérance de l'enseignement catholique (96 % des effectifs). Le rapport publié ce jour revient sur l'organisation et le financement de l'enseignement privé, en s'attachant notamment à décrire l'évolution de la mixité sociale et scolaire dans ces établissements. Il souligne également les caractéristiques de leur gestion et les difficultés à proposer une rénovation de la relation contractuelle entre l'enseignement privé et l'État.

[Lire la suite](#)





Port du voile : ces clubs de foot qui refusent les règles de la FFF « tant que ça ne crée pas de problème » - Le Parisien

Mi-mars, après des incidents liés au port du voile en match, la Fédération française a rappelé aux clubs son règlement. Des joueuses bravent pourtant l'interdit chaque semaine, profitant du flou entretenu par la Ligue Paris - Île-de-France, qui a été taclée par la préfecture du 93.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPP :

Article tiré du quotidien, Le Parisien, le 11 juin 2023

"La raison ? Plusieurs joueuses se sont présentées voilées au coup d'envoi. Ce qui a fait tiquer l'arbitre de la rencontre, qui a tenu à respecter scrupuleusement l'article 1 du règlement intérieur de la Fédération française de football (FFF) qui interdit « tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale ». Un article permettant de mettre en conformité le règlement de la FFF avec la loi française, qui interdit le port de signes religieux ostentatoires au sein d'associations bénéficiant de subventions et structures publiques. Côté Paris Élite, une seule joueuse porte le voile. Après négociation, elle accepte de l'enlever. Côté Pierrefitte, elles sont plusieurs à refuser catégoriquement la demande de l'arbitre. Le match est donc annulé. Chahuté, l'arbitre doit appeler la police pour se faire escorter hors du gymnase."

Sommaire

1. Le silence du patron du foot francilien exaspère,

"Car depuis que la Fifa (Fédération internationale de foot, dont dépend la FFF) a autorisé le port du voile en compétition en 2014, l'article 1 de la FFF est de plus en plus contesté. À la Ligue de Paris Île-de-France, le président, Jamel Sandjak, évite clairement de se positionner. Sollicité à de nombreuses reprises, le président du foot francilien a refusé de nous répondre sur ce thème. Il menace même de poursuites via ses avocats."

2. Le préfet s'en mêle

"« Il apparaissait que les règles de neutralité et notamment l'interdiction de porter des signes religieux dans le sport devaient être clarifiées et réaffirmées », confirme la préfecture de Seine-Saint-Denis."

3. « La règle n'est pas claire »,

"Dans un courrier du 16 mars (ci contre) que nous avons consulté, il met en garde tous les présidents des ligues et districts sur leur interprétation de la laïcité après avoir constaté « plusieurs cas de joueuses » ayant pris part à des « rencontres officielles » avec un « foulard sur la tête ». Interrogé, le président de la FFF réaffirme ses principes : « Il est clairement interdit de porter un voile en match, mais nous ne visons aucune religion directement. Simplement, le terrain est un lieu de neutralité. Les fédérations sportives ont un engagement vis-à-vis de la communauté nationale et doivent faire respecter les règles de la République. Et il n'y a aucune ambiguïté : pour tous les matchs et compétitions en France, le règlement de la Fédération française s'impose. J'ai envoyé un courrier à tous les présidents de ligues (région) et districts (département), pour rappeler ces principes. »"

4. « On se fait souvent traiter de racistes ».

"Un rappel qui semble difficile à faire appliquer : « Une minorité d'arbitres de la Ligue applique le règlement, regrette l'un d'eux. Ce n'est pas facile, on est sous pression. On se fait souvent traiter de raciste, d'islamophobe... »"

(...)

"La question est toujours à l'instruction au Conseil d'État. Selon nos informations, une date d'audience doit être fixée prochainement. Elle scellera peut-être enfin le débat qui fait rage, dans le foot francilien notamment."

[Lire la suite](#)



Philippe Diallo, président de la FFF : « Il est clairement interdit de porter le voile en match » - Le Parisien

Le nouveau président de l'instance française rappelle que seules les règles de la Fédération s'appliquent concernant le port du voile en compétition sur le sol français. C'est pourquoi il a envoyé un courrier en ce sens à tous ses présidents régionaux et départementaux.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article tiré du quotidien, Le Parisien, le 11 juin 2023

"En début d'année, le signalement du préfet de Seine-Saint-Denis à propos de nombreux matchs disputés par des joueuses voilées a obligé la Fédération française de football (FFF) à un rappel des règles sur la laïcité. Philippe Diallo, son président qui assurait l'intérim depuis le départ de Noël le Graët jusqu'à son élection officielle ce samedi, s'explique sur le sujet."

Sommaire

1. Quelle est la règle en matière de port du voile en compétition ?

(...) "Simplement, le terrain est un lieu de neutralité. Les fédérations sportives ont un engagement vis-à-vis de la communauté nationale et doivent faire respecter les règles de la République."

2. Pourquoi cette règle ?

3. Cette interdiction s'applique-t-elle aussi lors des entraînements ?

"Nous ne gérons que les compétitions, en laissant une libre autonomie de pratique dans les clubs par nos licenciés et les clubs qui nous sont affiliés. Mais ils doivent normalement se plier aux règles de la Fédération."

4. Pourtant la Fédération internationale (Fifa) autorise le port du voile en compétition, notamment pour intégrer certains pays comme l'Iran ?

"Il n'y a aucune ambiguïté : pour tous les matchs et compétitions en France, le règlement de la Fédération française s'impose."

5. Pourtant, de très nombreux matchs se disputent chaque semaine en Île-de-France avec des joueuses voilées.

"Oui, et on a été saisi à ce sujet par le préfet de Seine-Saint-Denis qui a repéré des joueuses voilées et interpellé les autorités du 93. Et vu les réponses apportées, il nous a demandé des explications et qu'on agisse. Ce que j'ai fait en envoyant un courrier à tous les présidents de Ligues (région) et Districts (département), pour rappeler les principes qui nous régissent en termes de neutralité et laïcité."

6. Quelles seraient les sanctions pour les équipes qui aligneraient malgré tout des joueuses voilées ?

"Si les clubs adverses posent des réserves ou si les arbitres nous le signalent dans des rapports, ces équipes auront match perdu,

normalement. Mais nous sommes légalistes et ce sont les commissions qui trancheront."

7. La question de la laïcité semble se poser de plus en plus souvent, comment expliquez-vous cela ?

"Le sport n'est que le reflet d'un phénomène plus large qui touche toute la société. C'est un sujet sensible, mais nous devons être vigilants car nous sommes les garants des règles, dans le respect des convictions de chacun. Et le sport doit être préservé, nous sommes fermes là-dessus. Je ne ferai pas preuve de naïveté face à ceux qui veulent instrumentaliser notre sport."

8. Malgré tout, la position de la FFF n'est pas toujours connue ou comprise par les licenciés en matière de port du voile ou de pause fraîcheur...

(...) "Il nous appartient de faire preuve peut-être de davantage de pédagogie en matière de laïcité. On doit par exemple faire comprendre à chacun que le voile n'est pas interdit parce qu'il serait dangereux mais parce qu'il est un signe religieux."

[Lire la suite](#)



PRINCIPE DE LAÏCITÉ



Comment envisager le principe de laïcité au sein de son entreprise ?

Le principe de laïcité est un principe constitutionnel qui impose à l'État français la neutralité face à toute manifestation de convictions religieuses. Ce principe n'a pas les mêmes conséquences au sein des entreprises privées. Étant souvent mal compris ou maladroitement appréhendé dans le secteur privé, expliquons l'application de ce principe.

Sommaire

1. Le règlement intérieur : outil pour restreindre la manifestation des convictions religieuses
2. Le principe de laïcité : une application risquée pouvant s'avérer discriminatoire,
3. Les différences de traitement admises : les cas où le principe de neutralité prime sur les libertés individuelles.

[Lire la suite](#)



Halal à la cantine dans un collège de Bordeaux : qui sont les « Parents vigilants » ?

Cette émanation de Reconquête revendique 950 membres dans le département et ambitionne de viser plus large que la base électorale du parti d'Éric Zemmour, en utilisant les réseaux comme caisse de résonance

Elle-même se dit « étonnée de l'ampleur prise par la polémique ». Virginie Tournay est la référente pour la Gironde du mouvement des Parents vigilants. Fin mai, un tweet de ce collectif a fait boule de neige au niveau national autour d'une polémique locale : l'annonce, sur

l'application Pronote, que du bœuf halal serait servi à la cantine du collège Émile-Combes de Bordeaux.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

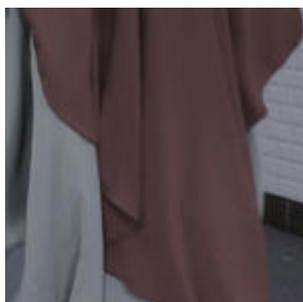
Article tiré du quotidien, Le Sud-Ouest, le 7 juin 2023

"Une laïcité qui revendique l'héritage de la France fille aînée de l'église, donc. Pour autant, Virginie Tournay récusé les qualificatifs «d'extrême droite» ou de «fachosphère»: «C'est une étiquette qu'on nous colle pour disqualifier nos idées d'emblée, sans même les examiner. C'est trop facile...»

Servir du halal, c'est permis mais...

Sollicité par «Sud Ouest», le Rectorat rappelle que «le Conseil d'État a indiqué que prévoir des menus différenciés, liés ou non à des pratiques confessionnelles des élèves, ne constituait ni un droit pour les usagers, ni une obligation pour les collectivités territoriales. Celles-ci et donc les établissements peuvent ainsi librement en mettre en place, en veillant, toutefois, à ce que cela n'entraîne pas des regroupements d'élèves ni des injonctions des adultes.»"

[Lire la suite](#)



Du halal à la cantine aux abayas dans l'école : quand la citoyenneté se désagrège - AgoraVox le média citoyen

N'y a-t-il pas une sorte de contradiction à banaliser le halal à la cantine avec une situation où la tendance qui monte est celle de revendications communautaires à caractère religieux dans l'école ? Ceci, telle que la multiplication des abayas en témoigne, mettant au défi la République à travers la contestation de son école laïque ?

[Lire la suite](#)



Laïcité et organisation d'un rite religieux à la demande du Maire de Fontenay aux Roses : rappel à la loi adressé par le Sous-Préfet d'Antony. – Ateliers Fontenaisiens

À la suite de l'organisation d'un rite d'exorcisme à la demande de Laurent VASTEL dans un immeuble de Fontenay-aux-Roses, nous avons saisi le Préfet au titre du contrôle de légalité pour savoir si l'organisation de ce rituel religieux ne contrevenait pas au principe républicain de laïcité.

[Lire la suite](#)





Le prix de la laïcité Guy-Rocher remis à Pauline Marois

L'ancienne première ministre du Québec Pauline Marois a été honorée lors d'une cérémonie mercredi soir au Palais Montcalm, à Québec. Elle a reçu le prix de la laïcité Guy-Rocher des mains du ministre responsable de la Laïcité, Jean-François Roberge.

Ce prix souligne la contribution et l'engagement d'une personne, d'un organisme ou d'un regroupement en faveur de la laïcité.

[Lire la suite](#)



Mme Pauline Marois reçoit le prix de la laïcité Guy-Rocher 2023

QUÉBEC, le 14 juin 2023 /CNW/ - Le ministre responsable de la Laïcité, M. Jean-François Roberge, a remis aujourd'hui le prix de la laïcité Guy-Rocher à Mme Pauline Marois lors d'une cérémonie qui s'est déroulée au Palais Montcalm, à Québec. Ce prix souligne la contribution et l'engagement d'une personne, d'un organisme ou d'un regroupement en faveur de la laïcité.

Ayant occupé plusieurs fonctions parlementaires et ministérielles durant près de 30 ans, et première femme première ministre du Québec (2012-2014), Mme Pauline Marois a oeuvré pour la déconfectionnalisation du système scolaire québécois ainsi que pour l'avancement de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle a défendu la laïcité et en a fait la promotion tout au long de sa carrière.

Mme Marois était nommée aux côtés de M. Benoit Pelletier, ardent défenseur de la laïcité, professeur de droit constitutionnel à l'Université d'Ottawa, ancien député et ministre, et de Mme Andréa Richard, autrice, conférencière et militante engagée en faveur des droits des femmes et de la laïcité.

[Lire la suite](#)



Dévoilement des trois finalistes du prix de la laïcité Guy-Rocher

Le jury 2023 du prix de la laïcité Guy-Rocher, qui salue l'engagement d'une personne, d'un organisme ou d'un regroupement en faveur de la laïcité, a sélectionné trois finalistes parmi les candidatures reçues. Il s'agit de Mme Pauline Marois, de M. Benoît Pelletier ainsi que de Mme Andréa Richard.

[Lire la suite](#)





Bientôt des rues Samuel Paty dans chaque commune de France ?

L'association Unité Laïque demande que toutes les communes donnent le nom de Samuel Paty à un lieu public. L'initiative a été présentée au Sénat ce lundi.

La sœur de l'enseignant assassiné souhaite que toute la vérité soit rendue publique sur les circonstances détaillées, le jour même mais aussi en amont, du meurtre de son frère. Ce sera le rôle de la commission d'enquête dédiée au Sénat, qui débutera dans les prochains mois. « Nous y tenons tous », affirme Jacqueline Eustache-Brinio, qui estime que toutes les personnes nécessaires seront interrogées : « Dans la police, dans l'éducation nationale, dans les syndicats enseignants, nous interrogerons toute personne qui savait qu'il se passait quelque chose. »

L'association Unité Laïque, qui « s'engage pour la liberté de chacun » dans une « société humaniste » et « démocratique », espère que les collectivités soutiendront cette initiative : « Il faut reconstruire une mémoire collective positive de la République », s'alarme Jean-Pierre Sakoun. À l'heure actuelle, seule une cinquantaine de communes sur les plus de 35 000 que compte la France ont donné à un lieu le nom de Samuel Paty.

[Lire la suite](#)



Mickaëlle Paty : "Les menaces de subir 'une Samuel Paty' sont devenues omniprésentes"

« Marianne » publie, en exclusivité et dans son intégralité, la lettre que Mickaëlle Paty, qui porte le combat pour la vérité sur la mort de son frère Samuel, a rédigée à l'occasion d'une conférence de l'association Unité Laïque au Sénat ce lundi. Le but de cette initiative : inciter les maires de France à nommer des rues au nom de Samuel Paty.

[Lire la suite](#)



VÊTEMENT À L'ÉCOLE



Uniforme, mixité, laïcité... Pourquoi les vêtements à l'école ont toujours été un sujet inflammable

Le port d'abayas par des lycéennes, sujet de préoccupation du moment. Mardi, le ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye, a demandé aux recteurs de la « fermeté » dans l'application des principes de laïcité à l'école, face aux remontées de certains proviseurs concernant le port d'abayas dans leurs murs. Régulièrement, la question des tenues vestimentaires à l'école revient ainsi sur le devant de la scène. Car loin d'être anecdotique, elles sont le reflet des évolutions de la société et de ses bouleversements, comme le montre l'exposition « S'habiller pour l'école »*, qui démarre ce samedi au Musée national de l'éducation de Rouen.

Si la tenue vestimentaire des élèves est tellement commentée, c'est aussi qu'elle est accusée de souligner les inégalités sociales entre

élèves. D'où le débat récurrent sur le retour de l'uniforme, souvent proposé par des personnalités politiques. « C'est d'autant plus étonnant que l'uniforme scolaire a peu existé dans les établissements publics, hormis pour les lycéens internes. Il ne subsiste aujourd'hui que dans quelques territoires d'Outre-mer et dans certains établissements privés », souligne Nicolas Coutant. Un uniforme paré de fantasmes, comme le relève Aude Le Guennec : « Ça ne résout en rien les clivages sociaux, car on distingue toujours ceux qui ont acheté leur uniforme au rabais ou qui ont des accessoires de marques. »

[Lire la suite](#)



WOKISME



« Le wokisme aboutit à des idées réactionnaires »

ENTRETIEN. Pour la philosophe américaine Susan Neiman, qui se définit comme socialiste, ce courant de pensée sape l'universalisme et le progrès moral.

Avis de Libres penseurs de France, ADLPF :

Article tiré de l'hebdomadaire, Le Point, le 5 juin 2023

"Elle admet ne pas l'avoir écrit pour ses pairs universitaires : « C'est l'une des raisons pour lesquelles je suis attachée aux Lumières. Ils n'écrivaient pas non plus pour leur classe, mais pour le grand public. » Et ces Lumières - avec leur universalisme, leur foi dans le progrès et la justice - sont aujourd'hui mises à mal par des intellectuels et des militants se réclamant faussement de la « gauche ».

(...)

Susan Neiman : Cela fait deux ans que je ne cesse de croiser des amis, dans divers pays, qui déplorent - toujours discrètement et uniquement en bonne compagnie - les excès wokes ou l'annulation de tel ou tel événement pour des raisons ridicules et toujours en ajoutant ce commentaire morose : « Il faut croire que je ne suis plus de gauche. » Mais à un moment donné, j'ai commencé à rétorquer : « Non, ce sont ces gens, c'est cette foule woke qui n'est plus de gauche ! »

J'ai donc voulu sortir du manichéisme entre droite et gauche woke, démêler la confusion et replacer à gauche certaines positions, comme l'universalisme et la croyance dans le progrès moral. Pour vraiment résumer mon argument, je dirais que le wokisme, s'il est alimenté par toutes sortes d'émotions progressistes - le cœur qui bat pour les opprimés, la défense indignée des marginalisés -, aboutit à des idées tout à fait réactionnaires.

(..)

Susan Neiman : Cela fait deux ans que je ne cesse de croiser des amis, dans divers pays, qui déplorent - toujours discrètement et uniquement en bonne compagnie - les excès wokes ou l'annulation de tel ou tel événement pour des raisons ridicules et toujours en ajoutant ce commentaire morose : « Il faut croire que je ne suis plus de gauche. » Mais à un moment donné, j'ai commencé à rétorquer : « Non, ce sont ces gens, c'est cette foule woke qui n'est plus de gauche ! »

J'ai donc voulu sortir du manichéisme entre droite et gauche woke, démêler la confusion et replacer à gauche certaines positions, comme l'universalisme et la croyance dans le progrès

moral. Pour vraiment résumer mon argument, je dirais que le wokisme, s'il est alimenté par toutes sortes d'émotions progressistes - le coeur qui bat pour les opprimés, la défense indignée des marginalisés -, aboutit à des idées tout à fait réactionnaires.

(...)

D'après les wokes, les Lumières seraient à l'origine de l'eurocentrisme, du colonialisme et du racisme...

Quand j'ai entendu pour la première fois de tels arguments chez des théoriciens postcoloniaux, je me suis dit qu'ils étaient trop stupides pour leur accorder de l'attention. Mais aujourd'hui, on peut lire, sur la page Wikipédia de Kant, qu'il était raciste et colonialiste ! Alors que le siècle des Lumières a littéralement inventé la critique de l'eurocentrisme. Il suffit d'ouvrir un livre, même pas un livre universitaire, mais par exemple le roman satirique et très accessible de Voltaire, Candide.

Les penseurs des Lumières ont absolument condamné le colonialisme et le racisme. Lorsque les postcoloniaux affirment qu'il faut prêter attention au reste du monde et à la manière dont l'Europe apparaît au reste du monde... ils parlent la langue des Lumières. Et que Kant et Voltaire ne soient pas allés aussi loin que nous pourrions aujourd'hui le faire, par exemple dans leur condamnation du racisme, devrait être une raison de nous réjouir, car cela montre qu'il y a du progrès.

Ce que les philosophes des Lumières n'ont absolument pas compris, en revanche, c'est le sexisme. Pourquoi ces gens, qui ont écrit sur l'universalité et les droits de l'homme à travers les cultures, n'ont-ils pas accordé les mêmes droits aux femmes qui vivaient juste à côté d'eux ? Certes, ils ne l'ont pas fait, mais il convient de rappeler qu'au XVIIIe siècle, les femmes étaient contraintes de procréer d'une façon que nous ne pouvons même pas imaginer.

(...)

C'est un type de pensée effectivement très en vogue. L'un de mes amis, un éminent historien ostensiblement d'origine indienne, travaille sur les racines fascistes du post-colonialisme et il a été blacklisté par tout un tas d'institutions. C'est vraiment un problème. Si vous voulez représenter un groupe particulier, les seules voix jugées « authentiques » sont celles qui posent une victimisation maximale.

J'ai été traitée d'antisémite par un certain nombre de journaux allemands et de « traître à la race » par certains juifs conservateurs, parce que j'ai cette idée étrange que les Palestiniens méritent les mêmes droits que les Israéliens et parce que je n'estime pas que notre victimisation soit le fondement de l'identité juive. Bien sûr, à ce stade de l'histoire, tout woke se rangera du côté des Palestiniens parce que les Palestiniens sont les plus grandes victimes. Mais si je soutiens les droits civiques des Palestiniens, c'est parce que je suis universaliste, pas parce que je me range immédiatement du côté des personnes à la peau plus sombre."

[Lire la suite](#)



Pour toute information supplémentaire le site de l'ADFP



Réalisé avec [Scoop.it](https://www.scoop.intl.it/)

Si vous ne souhaitez plus recevoir ces e-mails, vous pouvez vous [désabonner](#)